

JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE**

Ce numéro comporte deux séances. La cinquante et unième séance est encartée entre les pages 5684 et 5685

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(50^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du lundi 3 novembre 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JEAN-PIERRE MICHEL

1. Loi de finances pour 1987 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5675).

TOURISME

M. le président.

M. Pascal Arrighi, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Léonce Deprez, rapporteur pour avis de la commission de la production.

M. le président.

MM. Jean-Pierre Soisson,
Gérard Freulet,
Jean-Marie Bockel,
Henri Beaujean,
Vincent Porelli,
Henri Bouvet,
Charles Ehrmann.

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme, chargé du tourisme.

Réponses de M. le secrétaire d'Etat aux questions de :
MM. Jean Beaufile, Jean-Pierre Destrade.

INDUSTRIE ET TOURISME (suite)

ETAT B

Titre III. - Adoption par scrutin (p. 5689)

Titre IV. - Adoption (p. 5689)

ETAT C

Titres V et VI. - Adoption (p. 5689)

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. Ordre du jour (p. 5690).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JEAN-PIERRE MICHEL,
vice-président

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1987 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987 (n^{os} 363, 395).

TOURISME

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du secrétariat d'Etat chargé du tourisme.

A la fin de cette matinée, lorsque nous aurons achevé l'examen de ces crédits, l'Assemblée sera appelée à voter les crédits du ministère de l'industrie. Je lance donc un appel aux groupes pour que leurs députés soient présents en séance : car ne comptez pas sur moi pour procéder à des votes publics à répétition, s'ils ne sont pas demandés.

La parole est à M. Pascal Arrighi, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Pascal Arrighi, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat chargé du tourisme, mes chers collègues, dans l'intimité de cette séance du lundi matin, je me bornerai, à partir du rapport écrit, à brosser à grands traits un tableau des moyens budgétaires consacrés au tourisme en rappelant dans leurs grandes lignes les résultats de la discussion qui a eu lieu au sein de la commission des finances.

Examinant les moyens budgétaires consacrés au tourisme, j'isolerais d'ailleurs, dans la division traditionnelle, dans cette *summa divisio*, dépenses ordinaires de fonctionnement, dépenses en capital, les crédits consacrés à la promotion du tourisme. J'insisterai ensuite sur la part prépondérante du tourisme dans la vie économique nationale. Enfin, je consacrerai la troisième partie de mes explications à des points particuliers de la politique touristique. Ai-je besoin d'ajouter que l'examen des crédits du tourisme est toujours l'occasion de se pencher sur les possibilités de développement d'une politique du tourisme ?

Les moyens proprement budgétaires du tourisme sont les dépenses ordinaires de fonctionnement, les dépenses en capital et les crédits de promotion.

Les dépenses ordinaires augmentent de 2,9 p. 100 par rapport au budget de 1986. Malgré cette progression, le budget comporte une suppression de trente emplois, dont on nous a assuré qu'elle n'affecterait pas réellement la marche des services.

Les dépenses en capital augmentent de 1,8 p. 100 par rapport au budget de 1986. Mais, comme pour d'autres budgets, une question se pose en ce qui concerne l'adéquation des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Dans le passé, le manque de crédits de paiement disponibles n'a pas toujours permis l'engagement de la totalité des crédits d'autorisation de programme. Or, à juste titre, nous pouvons nous en féliciter, le projet de budget de 1987 établit une correspondance, toujours souhaitable, entre les crédits de paiement et les autorisations de programme.

Les crédits de promotion et d'aménagement touristique se retrouvent dans deux chapitres des dépenses ordinaires. D'abord, dans le chapitre 34-14 « promotion touristique », en diminution puisqu'il se voit affecter un peu plus de 46 millions de francs contre 58 millions de francs l'an dernier. A la vérité, il faut rapprocher la dotation de ce chapitre 34-14 de celle du chapitre 44-11 « actions d'intérêt touristique, et en faveur du tourisme associatif », mieux alimenté. Dans l'ensemble, les moyens de la promotion touristique sont accrus.

En résumé, pour décrire l'allure générale du budget, on peut déclarer que les crédits consacrés au tourisme s'élèvent à 290 millions de francs, soit une augmentation de 2,7 p. 100 pour l'ensemble des trois postes, fonctionnement, capital et promotion.

On peut souligner aussi que ce projet de budget prévoit une réorganisation des services extérieurs et la suppression de l'agence nationale pour l'information touristique, mieux connue sous le sigle A.N.I.T.

Ce projet de budget devrait accroître les moyens de la promotion touristique de la France, je le répète.

Après cette description des moyens budgétaires, je tiens à souligner l'importance du tourisme dans la vie économique nationale.

La part du tourisme dans la balance des paiements est significative. En effet, en 1985, les touristes étrangers en France ont rapporté 71,3 milliards de francs, chiffre le plus élevé jamais atteint. Le solde du poste « voyages » de la balance des paiements - touristes étrangers chez nous et Français se rendant à l'étranger - fut positif de 30,4 milliards de francs en 1985.

L'évolution des marchés en 1986 a été différente, un peu moins favorable, en raison, notamment, des effets de ce que l'on a appelé la « bouderie américaine », elle-même s'expliquant par le terrorisme. Le solde, positif également en 1986, se situera probablement entre 20 et 25 milliards de francs.

Pour montrer le poids économique du tourisme dans la vie nationale, j'ajouterai que, selon des statistiques « anciennes » - hélas, elles ne remontent pas au-delà de 1984 - le nombre des salariés dans le tourisme était passé à 470 000, sans compter les emplois saisonniers ou temporaires. Il y a là ce que l'on a pris coutume d'appeler un « gisement » non négligeable pour l'emploi.

Je vais traiter maintenant de quelques aspects particuliers d'une politique du tourisme.

En ce qui concerne le tourisme social, pour élargir l'accès des Français aux vacances, il convient de moderniser et d'adapter les moyens d'hébergement économique, afin d'accueillir les vacanciers dans de bonnes conditions. A ce propos, il faut soulever le problème des chèques-vacances. L'expérience n'a pas tenu toutes ses promesses puisque, selon les estimations, 50 000 ou 60 000 personnes seulement en ont profité en 1986. La question doit être revue, semble-t-il, en recherchant une organisation sans doute plus concurrentielle, en tout cas moins dispendieuse dans son fonctionnement.

Le tourisme rural a été renforcé par des mesures prises au cours de divers conseils interministériels, voire de conseils des ministres en 1983 et en 1984. Les délibérations se sont traduites dans des contrats de Plan pour l'Auvergne, les Pays de la Loire, la Corse et les départements d'outre-mer. Ce tourisme rural a été aidé par diverses procédures de financement, subventions, prêts bonifiés et crédits octroyés dans le cadre des contrats de Plan.

Le tourisme en montagne a été marqué, dans les vingt dernières années, par le développement des sports d'hiver dont le parc d'hébergement a triplé. Toutefois, dans ce secteur, s'impose une diversification des modes d'aménagement et peut-être une meilleure répartition entre les massifs, Pyrénées et Alpes-du-Sud.

Quant au tourisme de plein air, il est mal connu. Pourtant, pour ce mode de tourisme, la France se situe au deuxième rang mondial, après les Etats-Unis : avec un parc de plus de deux millions de places et plus de 8 000 terrains aménagés, notre pays a accueilli neuf millions de vacanciers, dont un quart de touristes étrangers, ayant choisi ce mode d'hébergement.

Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, ce tourisme de plein air est souvent concurrencé par le camping sauvage qui met à mal la rentabilité d'entreprises ayant consenti des efforts d'aménagement et d'investissements. Ce tourisme sauvage dégrade, vous l'imaginez bien, l'environnement.

M. Jean-Pierre Soisson. C'est vrai ! Vous avez raison !

M. Pascal Arrighi, rapporteur spécial. Je vous remercie, monsieur Soisson, de votre approbation.

Monsieur le secrétaire d'Etat, de divers côtés, nous avons été priés de vous demander de prendre contact avec le ministre de la défense, dont relève la gendarmerie nationale, pour que celle-ci fasse mieux respecter les arrêtés municipaux prohibant le tourisme sauvage.

J'en viens aux rapports entre l'Etat et les régions. Ils se situent, vous le savez, dans le cadre des contrats de Plan passés sous l'autorité de notre collègue M. Le Garrec, quand il était en charge du Plan : dix-huit contrats ont été signés et un autre est en état de l'être avec la Lorraine. Des contrats particuliers sont en vue avec les départements d'outre-mer.

A ce propos, deux observations. D'abord, des contrats de Plan prévoient une participation de l'Etat dans la promotion du tourisme. Tel est le cas de la Bourgogne.

M. Jean-Pierre Soisson. Exact !

M. Pascal Arrighi, rapporteur spécial. D'autres contrats ne prévoient pas cette participation, qui a été supprimée. Tel est le cas pour la Corse. Or une égalité de traitement est nécessaire et souhaitable entre les régions.

Ensuite, un suivi dans l'exécution de ces contrats de Plan et une meilleure coordination entre les délégations régionales du tourisme et les agences, offices ou organismes créés par les régions serait tout à fait souhaitable.

Enfin, et ce sera la dernière partie de mes explications : dans le cadre des observations que je vais maintenant vous présenter sur le développement d'une politique du tourisme, permettez-moi, après notre collègue Pierret, voici quinze jours, de me réjouir de voir la Savoie désignée comme siège des prochains jeux Olympiques d'hiver. Félicitons notre collègue Michel Barnier pour sa ténacité et remercions le Gouvernement d'avoir soutenu notre collègue.

Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, cette décision vous impose des devoirs : elle vous obligera à accepter en priorité les demandes qui vous seront présentées en vue d'assurer les équipements nécessaires au bon déroulement de ces jeux. Je ne doute d'ailleurs pas que vous ne répondiez favorablement à l'attention et à l'attente des Savoyards, des sportifs et, d'une manière générale, de tous ceux qui œuvreront pour le succès des jeux Olympiques d'hiver.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. Pascal Arrighi, rapporteur spécial. Je traiterai maintenant du tourisme de congrès et d'affaires.

Actuellement, dans la liste des villes qui organisent des congrès internationaux, Paris distance Londres et Bruxelles et se place avant Genève et New York. La constatation est réconfortante. Paris peut accueillir simultanément 100 000 congressistes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) Le rapporteur a été heureux d'observer que les efforts de la mairie de Paris, de la chambre de commerce et d'industrie et des différents départements ministériels, qui ont concouru à obtenir ce résultat satisfaisant, ont été couronnés de succès.

Quant au golf, c'est un sport peu connu. Pourtant, dans le monde, il est devenu globalement le premier sport par le nombre des pratiquants et des licenciés. N'en déplaise à certains partis politiques, ou à certains syndicats, les ouvriers de la métallurgie américaine, ceux de Detroit notamment, sont les meilleurs pratiquants du golf aux Etats-Unis ! (*Sourires.*) L'essor du golf pourrait attirer un grand nombre de touristes étrangers qui peuvent procurer à la France beaucoup de devises en venant pratiquer le golf chez nous, à condition d'y trouver des terrains. Dans ce domaine, monsieur le secrétaire d'Etat, votre action doit être coordonnée avec celle du minis-

tère de la jeunesse et des sports ainsi qu'avec celle des régions. C'est votre préoccupation, je le sais, mais je tenais à rappeler le grand rôle des golfs dans le tourisme.

J'insisterai enfin sur le développement du tourisme lié à des mesures financières et à des incitations fiscales indispensables. Il est des mesures fiscales sur lesquelles il faudra revenir. Je ne suis pas le seul à le demander. Le Conseil économique et social - à cet égard, je vous rappelle le rapport de M. Trigano, conseiller du précédent gouvernement, en tout cas de son Premier ministre - a voté un avis, le 13 juin 1984, concernant la fiscalité du tourisme. Il a préconisé de ramener au taux commun la T.V.A. applicable aux grands hôtels, afin qu'ils ne soient pas taxés d'une T.V.A. « de luxe ».

M. Charles Ehrmann. Très bien.

M. Pascal Arrighi, rapporteur spécial. Dans mon rapport écrit, j'ai cité une communication du président du groupement des palaces de la Côte d'Azur qui montre combien les grands hôtels ont souffert de la T.V.A. de luxe.

En outre, nous avons en tout lieu de nous réjouir, au moment de l'examen de la première partie de la loi de finances, de voir le Gouvernement accéder à une demande de la commission des finances, de son président et de son rapporteur général, M. Michel d'Ornano et M. Robert-André Vivien. Ils ont demandé que la taxe sur les frais généraux soit supprimée en deux ans et non point en trois ans.

Dans le cadre des incitations fiscales, je mentionnerai les prêts bonifiés dont le système, simplifié en 1985, a été reconduit en 1986. Ces prêts bonifiés comportent un différé d'amortissement pouvant être consenti aux jeunes professionnels, aux associations et aux entreprises réalisant des investissements saisonniers.

Monsieur le secrétaire d'Etat, des régions ont été plus que d'autres frappées par la crise économique et le terrorisme. En Corse, les encours et la dette hôtelière se montent à 6 milliards et demi de francs. Si l'on ne veut pas assister à des dépôts de bilans massifs et à une aggravation de la crise de l'emploi en Corse, de nouvelles mesures de différé d'amortissement paraissent à l'évidence nécessaires.

J'en viens aux zones défiscalisées et aux zones franches.

La notion de « zone défiscalisée » - l'expression est devenue désormais commune à l'ensemble de la représentation nationale et au Gouvernement - peut s'appliquer à des zones touristiques comme à des zones mises à mal par des destructions d'emplois et de sites industriels. Les zones défiscalisées représentent un levier particulièrement utile pour le développement touristique.

Mais, plus encore que les zones défiscalisées, les zones franches sont un outil puissant de l'activité touristique. Il suffira de penser aux îles Canaries et à l'île de Rhodes qui, malgré l'entrée de l'Espagne et de la Grèce dans le Marché commun, ont obtenu de conserver des privilèges fiscaux et détaxes antérieurs.

On me pardonnera d'évoquer - en raison de mes origines insulaires et du fait que je siège à cette assemblée régionale - une délibération du 13 avril 1985 par laquelle l'assemblée de Corse a demandé au Gouvernement de se mettre en rapport avec la Commission de Bruxelles pour les études devant conduire à la création de zones franches en Corse. Ces zones franches, partout où elles existent, ont constitué un remède décisif à la crise de l'emploi. Grâce au tourisme, le chômage a totalement disparu partout où existaient des zones franches.

M. Michel de Rostolan. Très bien !

M. Pascal Arrighi, rapporteur spécial. Pour terminer, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous soumettrai quelques réflexions qui ont été approuvées par la commission des finances.

D'abord, et cette observation sera certainement reprise par M. Léonce Deprez au nom de la commission de la production et des échanges, nous souhaitons qu'un ministère de plein exercice et aux compétences élargies permette d'assurer un meilleur regroupement des services ayant vocation à s'occuper du tourisme. Un tel ministère existe en Italie, et on sait à quel point le tourisme contribue à l'amélioration de la balance des paiements de ce pays.

Ensuite et surtout, je tiens à rappeler que le Gouvernement s'est engagé à libérer les prix de l'hôtellerie d'ici à la fin de l'année. Cette décision devrait s'accompagner d'une certaine

déréglementation et de la suppression de mesures administratives qui entravent le développement du tourisme et pénalisent les entreprises nationales.

M. Gérard Fraulet. Très bien !

M. Pascal Arrighi, rapporteur spécial. Mon rapport écrit fournit à cet égard quelques exemples auxquels je renvoie l'Assemblée.

Enfin, le problème de l'étalement des vacances n'a jamais été réglé de manière satisfaisante. Mais quand le mois de septembre est aussi ensoleillé que cette année, les écoles des départements méridionaux sont transformées en serres ou en saunas et une rentrée prématurée n'a jamais été utile au développement de la scolarité et à l'éveil des enfants fréquentant nos écoles, collèges ou lycées.

Notre collègue Alain Bonnet a présenté une recommandation, votée à l'unanimité de la commission, tendant à ce que les pouvoirs publics fixent les prochaines rentrées scolaires plus tardivement dans le courant du mois de septembre. C'est seulement après la réunion que la commission des finances a consacré à l'examen de ce budget que le ministre de l'éducation nationale a annoncé son intention de modifier les dates des vacances et notamment celle de la rentrée scolaire. On peut donc estimer que notre recommandation a déjà reçu un certain assentiment et nous nous félicitons de cette première décision.

A travers le vote émis par la commission, c'est une préoccupation essentielle qui se dégage : voir le tourisme obtenir les crédits et les moyens d'accompagnement nécessaires, d'ordre administratif, fiscal et financier, qui permettent de mettre en œuvre ce que Louis Armand avait déjà appelé, il y a un quart de siècle, la « civilisation des loisirs ».

Telles sont, mes chers collègues, les observations, explications et recommandations que je me devais de présenter au nom de la commission des finances, laquelle m'a chargé, dans sa majorité, de vous proposer l'adoption des crédits de tourisme. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Front national [R.N.], du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Léonce Deprez, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Léonce Deprez, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en tant que rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, je ne peux qu'approuver les propos tenus, au nom de la commission des finances, par notre collègue Pascal Arrighi. Ses observations pertinentes correspondent à notre pensée commune et plutôt que de les reprendre, je m'efforcerai de les compléter.

La commission de la production et des échanges m'a demandé de dégager l'essentiel de l'essentiel de ses observations (*Sourires*) et je vous invite à vous référer aux 22 pages de mon rapport écrit si vous souhaitez prendre connaissance de l'ensemble des réflexions que nous avons conduites, en particulier, monsieur le secrétaire d'Etat, à la suite de votre audition.

Si l'on a pour première préoccupation le développement de la production et des échanges économiques, ce n'est pas le petit score de 0,025 p. 100 du budget national, ce n'est pas le petit budget du petit secrétariat d'Etat au tourisme qui compte dans ce grand débat, c'est la question de savoir si ce budget sera exécuté dans l'optique d'une véritable politique du tourisme.

M. Jean-Marie Bockel. Très bien !

M. Léonce Deprez, rapporteur pour avis. Or il n'est pas évident que la nécessité d'une politique du tourisme pour la France soit comprise à tous les niveaux. Car les symboles ont leur valeur, monsieur le secrétaire d'Etat, et si l'on a élevé à la dignité de ministère, aux côtés de l'industrie, l'administration des P. et T., si l'on a nommé à sa tête un ministre délégué, on considère encore que le tourisme est un frère cadet auquel il convient, si je puis dire, de donner la main pour traverser la rue de Grenelle ou la rue de Varennes 1 (*Sourires.*)

C'est dire qu'il nous reste beaucoup à faire pour imposer l'idée que le développement du tourisme dépend d'abord d'une volonté politique. Si nous parvenons à en convaincre toutes les têtes gouvernementales, nous gagnerons la bataille du tourisme, mais si cette volonté est insuffisamment partagée, nous ne le gagnerons pas.

La deuxième idée forte que je voudrais exprimer, c'est que le tourisme doit désormais être traité comme un secteur économique à part entière.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. Léonce Deprez, rapporteur pour avis. Cela n'a jamais été le cas, mais ne revenons pas sur les vingt dernières années ou sur les cinq dernières années. Evitons les regrets et les vains reproches. Ouvrons au contraire la page d'une politique du tourisme considéré comme un secteur économique à part entière au même titre que l'industrie ou l'agriculture.

M. Gérard Fraulet. Très bien !

M. Léonce Deprez, rapporteur pour avis. Plusieurs raisons plaident en faveur de cette conception.

D'abord, il est certain que la part du tourisme dans la consommation des ménages connaîtra une forte croissance dans les dix prochaines années. Au fur et à mesure que le niveau de vie s'élèvera, les citoyens de France et des pays européens, notamment, voudront profiter davantage de leurs loisirs et consacrer leur temps libre à améliorer leur qualité de vie.

M. Vincent Porelli. Ceux qui fréquentent les restaurants du cœur !

M. Léonce Deprez, rapporteur pour avis. Nous devons miser sur cette croissance des besoins et donc donner toute sa dimension économique au tourisme.

Ensuite, quel autre secteur ouvre un tel horizon pour le développement de l'emploi ? Vous avez là, monsieur le secrétaire d'Etat, un argument de première force auprès de vos collègues du conseil des ministres. Est-ce l'industrie ? Est-ce l'agriculture ? Est-ce même le commerce ? Certainement pas ! Dans les branches industrielles, en particulier, la recherche de la productivité s'oppose à tout développement de l'embauche ; on a déjà bien du mal à sauvegarder les emplois existants et à créer quelques emplois nouveaux dans le domaine des technologies de pointe.

En revanche, le tourisme est un gisement d'emplois pour l'avenir et, ce qui est rare, d'emplois non seulement masculins mais aussi féminins. De plus - j'y insiste en tant qu'élu local - ces emplois seront répartis dans toutes les régions de France, puisqu'elles ont toutes leur attrait. C'est là un autre argument essentiel.

La troisième raison qui doit nous inciter à élever le tourisme au rang de secteur économique à part entière, c'est le gain en devises qu'il nous procure. La perte de quelque 10 milliards de francs que nous avons enregistrée en 1986 par rapport à 1985 démontre la nécessité d'une politique nationale du tourisme. C'est une branche sensible aux aléas de la conjoncture : raison de plus pour veiller, au niveau national, à en contrôler les fluctuations.

Nous avons pris conscience depuis quelques années - M. Jean-Pierre Soisson a été un des premiers à l'évoquer - de l'apport du tourisme à la balance du commerce extérieur. En 1985, la balance des services a enregistré un solde bénéficiaire de 38 milliards de francs, dont 30 milliards étaient imputables au tourisme ! Voilà encore un argument qui devrait faire taire les réticences que manifeste certainement M. Balladur lorsqu'on lui demande d'harmoniser, notamment sur le plan fiscal, les divers aspects de la politique du tourisme.

Qui apporte les devises ? Voilà une question qu'il faut poser au conseil des ministres. Voilà la question que nous devons poser au Parlement.

M. Jean-Marie Bockel. Très bonne question !

M. Léonce Deprez, rapporteur pour avis. Enfin, nous devons faire du tourisme un secteur économique à part entière parce que nous sommes confrontés à une compétition mondiale. Ne soyons pas comme cette jolie femme qui compte sur sa seule beauté pour séduire. Le tourisme a l'investissement pour base et, sans lui, ce n'est que du vent !

Or, dans la compétition internationale, nous sommes en retard. Les pays méditerranéens nous ont montré l'exemple en créant des structures d'hébergement et des équipements.

M. Gérard Fraulet. Notamment l'Espagne !

M. Léonce Deprez, rapporteur pour avis. Si nous n'investissons pas, au niveau de l'Etat comme au niveau des régions, nous serons les perdants de cette compétition du tourisme, et pas seulement de celle-là, parce que le tourisme est une

source de développement pour l'industrie, l'artisanat, le commerce et même pour l'agriculture. Le tourisme n'est pas une filiale de l'industrie ; il peut au contraire contribuer à son essor.

Dans ma tentative pour résumer l'essentiel (*Sourires*), je dois encore vous livrer une troisième réflexion : il faut redéfinir clairement le tourisme si l'on veut qu'il soit enfin pris au sérieux en France. C'est en termes économiques que les pouvoirs publics comme les investisseurs privés doivent désormais l'analyser. « Produits », « producteurs », « clientèle », voilà le langage qu'il leur faut tenir.

Ce produit, monsieur le secrétaire d'Etat, est inépuisable parce que sa matière première est le temps. Ce temps libéré par le travail, ce temps libre, il faut le valoriser, il faut en tirer de l'argent. *Time is money* disent les Anglais. Et si le temps est la matière première, le support, c'est l'espace. Une politique du tourisme doit donc reposer à la fois sur l'aménagement du temps et sur l'aménagement de l'espace.

M. Charles Ehrmann et M. Jean-Pierre Solsson. Très bien !

M. Léonce Deprez, rapporteur pour avis. Quelle vocation, quelle ambition pour un gouvernement qui veut développer les chances de vie nouvelle que de travailler sur la mise en valeur du temps et de l'espace !

A ce propos, quelques principes.

Le produit touristique n'est souvent envisagé que partiellement alors qu'il devrait être fourni « complet ».

Il n'est souvent perçu qu'au travers de la contribution du secteur privé alors que les collectivités publiques participent amplement à sa fabrication : rénovation des routes, mise en valeur du site sur le territoire de la commune ou sur le littoral de la région.

Enfin, il ne faut pas limiter le produit touristique à l'acte de déplacement. Il faut l'étendre à l'acte de séjour qui, lui-même, ne doit pas être réduit à l'hébergement. Ce qui motive le séjour, ce sont les activités de tous ordres - physiques, culturelles, de santé - qui lui donnent de l'attrait.

Sur les « producteurs » aussi, je voudrais faire évoluer la réflexion. On ne doit pas penser qu'aux producteurs privés spécialisés qui assurent l'hébergement ou le transport, même s'ils sont en première ligne et s'ils engagent leurs capitaux, leur énergie, leur talent et souvent leur vie familiale dans la fabrication et la mise au point du produit. Il faut penser aussi aux villages de vacances, aux « clubs », qui fournissent un produit « complet ». Trigano a montré le chemin, mais cette époque est déjà dépassée. Désormais, toutes les communes touristiques de France, et les stations classées *a fortiori*, contribuent à fabriquer le produit.

M. Jean-Marie Bockel. Très bien !

M. Léonce Deprez, rapporteur pour avis. Ainsi, parmi les producteurs du tourisme, il faut prendre en compte les communes à vocation touristique ; les départements, qui aménagent et entretiennent le réseau routier local ; les régions, qui investissent dans les grands axes routiers, les ports ou les aéroports. Sans infrastructures de transport, il n'y aurait pas de produits touristiques de qualité.

Enfin, la clientèle se situe à trois niveaux : la clientèle de proximité, c'est-à-dire départementale et régionale, la clientèle nationale et la clientèle internationale. C'est pourquoi une chance de développement considérable s'offre au tourisme.

La clientèle de proximité veut s'élever à un certain niveau de vie, elle aspire à mieux vivre et comment le conçoit-elle ? Pas seulement à table, pas seulement dans le cadre du labeur quotidien. Pour elle, vivre mieux, c'est aussi pouvoir vivre ailleurs. Aujourd'hui, le progrès social consiste à permettre à tous ceux qui vivaient mal dans le passé de découvrir d'autres espaces, d'autres terres, d'autres horizons. C'est cela le progrès social !

Alors, monsieur le secrétaire d'Etat, il nous faut changer de langage. Cessons de considérer qu'il existe deux tourisms, l'un qui serait économique et l'autre social. C'est une conception passéiste. Tout tourisme possède cette double vocation. Il n'y a pas d'un côté le tourisme économique, qui gagnerait de l'argent et, de l'autre, le tourisme social, qui en coûterait à la France. (*Très bien ! sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) Renonçons à ce langage-là ; parlons plutôt le langage du tourisme pour tous.

M. Gérard Freulet. Voilà !

M. Léonce Deprez, rapporteur pour avis. Vous vous grandirez si vous êtes le secrétaire d'Etat qui a le courage de parler le langage du tourisme pour tous. Le tourisme, en effet, doit être accessible aux plus modestes, il doit être à toutes les familles, notamment le tourisme départemental et régional. Votre devoir, c'est de faire en sorte que toutes les régions de France aient la capacité d'offrir des séjours aux familles pour lesquelles les grands déplacements sont trop coûteux.

M. Gérard Freulet. Très bien !

M. Léonce Deprez, rapporteur pour avis. N'est-ce pas un des moyens de donner plus de vitalité à nos régions ?

En deuxième lieu, il y a la clientèle nationale, dont on doit particulièrement s'occuper.

Il y a une vingtaine d'années, dans les années « pompidoliennes » comme on disait, une action au moins a été conduite, bénéfique pour la France, celle qui consistait à retenir les clients français en-deçà des Pyrénées. Ainsi des sommes considérables ont été investies dans l'aménagement du Bas-Languedoc, afin que les touristes français n'aillent pas dépenser à l'étranger l'argent qu'ils feraient mieux de laisser en France. Continuons dans cette direction et cessons de considérer que, pour avoir des vacances de qualité, il faut aller loin, au-delà de nos frontières, en suivant la trace de M. Trigano. Je considère que nous devons nous battre pour que vive un tourisme français et pour que le tourisme rapporte d'abord à la France et aux régions de France.

Enfin, il y a le tourisme au niveau international ce qui montre bien l'importance de votre action, monsieur le secrétaire d'Etat.

Depuis le tourisme pour tous jusqu'au tourisme de congrès, de conventions, de colloques ou de journées d'études promotionnelles pour les entreprises, l'action, déjà menée, doit être poursuivie. En effet, le tourisme de congrès qui rapporte, très certainement, le plus à la France tant sur le plan des devises, que sur celui du commerce extérieur doit être aujourd'hui considéré comme l'un des éléments essentiels de l'aspect intérieur de votre politique touristique. De nombreuses villes de congrès de France se sont d'ailleurs équipées dans ce but.

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous allons vers une économie de partenariat. C'est un langage nouveau que je tiens et j'ai pu constater qu'il a été approuvé par la commission de la production et des échanges. Nous devons consentir l'effort de sortir de nos modes de pensée traditionnelle, qu'il s'agisse de cette pensée dite libérale qui ne conçoit d'actions que dans le cadre libéral, ou de la pensée socialiste d'une époque périmée. Dynamisme privé et dynamisme public doivent s'unir. Collectivités publiques et entreprises privées doivent travailler ensemble et c'est en cela que je parle d'une économie de partenariat.

Le livre blanc, rédigé cette année au nom des communes touristiques montre qu'un franc d'investissement public entraîne trois francs d'investissement privé, monsieur le secrétaire d'Etat et qu'un emploi public dans les communes touristiques et les stations classées induit dix emplois dans le secteur privé ; ce qui prouve s'il en était encore besoin, qu'il ne faut plus opposer les secteurs, mais faire en sorte, au contraire, qu'ils se complètent.

Je conclurai en soulignant que lorsque l'on a posé le problème du tourisme en termes économiques, comme j'ai essayé de le faire en quelques minutes, on se rend compte que l'action à mener - M. le rapporteur l'a d'ailleurs également souligné - doit être interministérielle. Il faut sortir le secrétariat d'Etat de son cadre actuel qui n'est limité qu'à être une filiale de l'industrie, car l'aménagement du temps dont j'ai parlé, l'aménagement du territoire, l'aménagement de la fiscalité, sur laquelle je ne reviens pas mais qui a été évoqué tout à l'heure, l'aménagement de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur, relèvent des différents ministères.

Lorsque l'on a souligné cela on a seulement constaté l'évidence. On se rend compte ainsi que l'avenir c'est un ministère du tourisme rattaché au Premier ministre, un ministre du tourisme délégué auprès du Premier ministre pour que, monsieur le secrétaire d'Etat, vous ne soyez pas condamné à n'être que le commis voyageur de tous ceux qui d'un ministère à l'autre veulent le développement du tourisme. Il faut

que l'on cesse de croire que le secrétaire d'Etat au tourisme sera celui qui ira frapper aux portes de ses collègues pour obtenir ceci de l'un, cela de l'autre.

Le ministre du tourisme doit bénéficier de l'autorité du Premier ministre pour obtenir, des différents ministères, les mesures cohérentes qui s'imposent afin de développer le tourisme en France. En effet, monsieur le secrétaire d'Etat, ce n'est plus seulement le tourisme qui a besoin du Gouvernement de la France aujourd'hui, c'est le Gouvernement qui a besoin du tourisme. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R., Front national [R.N.] et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, je n'ai pas interrompu les rapporteurs mais nous commençons très mal la matinée puisque si M. Arrighi a juste dépassé son temps de parole...

M. Gérard Freulet. C'était important !

M. le président. ... M. Deprez, lui, l'a plus que doublé. Je vous rappelle pourtant que c'est vous qui choisissez vos temps de parole et pas moi. Je compte donc les faire respecter.

La parole est à M. Jean-Pierre Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. Monsieur le secrétaire d'Etat, chaque année, depuis 1981, j'interviens pour défendre une conception du tourisme qui nous est commune. J'avais, au nom des formations de l'opposition, souligné au Sénat, le 27 janvier 1986, l'importance majeure du tourisme dans l'économie du pays. Avec force, ce rôle a été rappelé par nos rapporteurs, M. Pascal Arrighi et M. Léonce Deprez.

Le groupe U.D.F. votera le budget du tourisme. En effet, au-delà des chiffres qui ne varient guère d'une année sur l'autre, il traduit une réelle inflexion de la politique conduite par le Gouvernement.

Nous disons notre satisfaction de voir prises deux mesures essentielles : d'abord, la libération des prix, toutes branches de l'industrie hôtelière confondues, ensuite, la suppression en deux ans de la taxation sur les frais généraux des entreprises.

Depuis la formation du Gouvernement, nous nous sommes battus pour obtenir de M. Balladur ces deux mesures. La liberté des prix nous est promise avant la fin de l'année. Elle doit intervenir ce mois-ci avant le début de la saison d'hiver. Mais nous regrettons - n'est-ce pas monsieur Ehrmann ? - le maintien d'une T.V.A. majorée sur les hôtels « 4 étoiles » et « 4 étoiles luxe ». En cette période de désaffection de la clientèle américaine, la suppression de cette pénalisation injuste - qui favorise nos concurrents étrangers - aurait été particulièrement opportune.

M. Philippe Vasseur et M. Michel de Rostolan. Très bien !

M. Jean-Pierre Soisson. Vous-même d'ailleurs, monsieur le secrétaire d'Etat, avez, devant la commission de la production et des échanges, reconnu « les effets pervers » - je vous cite - d'une telle taxation.

Pour tout dire, votre budget est décevant. Progression réduite des dotations pour dépenses ordinaires et des crédits de paiement, qui plafonnent à 290 millions de francs, amputation sensible des autorisations de programme : nous espérons un autre traitement pour l'un des budgets qui concourent le plus directement à l'équilibre des paiements extérieurs et au développement de l'emploi.

Mais au-delà des chiffres, ce budget montre que, dans un contexte de rigueur, vous avez su opérer des choix, choix que nous approuvons et qui correspondent à ce que, hier, dans l'opposition, nous avions réclamé. Ils me suggèrent trois motifs de satisfaction, mais également trois sujets de préoccupation.

D'abord, ce budget tient, vis-à-vis des régions, la parole de l'Etat dans le domaine essentiel des contrats de plan. L'année 1987 traduira une montée en puissance de ces derniers : vous vous êtes donné les moyens d'y faire face.

Les contrats de plan sont désormais l'outil de coopération majeur entre l'Etat et les régions. Je souhaite qu'ils demeurent, dans la réforme annoncée par M. Méhaignerie de la politique d'aménagement du territoire, le cadre de référence et d'action qu'ils sont devenus depuis 1984. S'agissant du tourisme, il convient qu'ils s'étendent au domaine de la promotion - ainsi que vient de le rappeler M. Arrighi - à l'exemple de ce qui existe déjà pour la région Bourgogne.

La recherche d'une plus grande efficacité dans l'effort conduit en commun par l'Etat et par les régions passe, pour ces dernières, par une réforme de leurs structures touristiques. Le Gouvernement précédent n'a pas su la mener à son terme. La proposition de loi, déposée au Sénat par M. Pierre Vallon, rencontre notre accord : je souhaite que le Gouvernement l'inscrive rapidement à l'ordre du jour de la Haute Assemblée.

Mon deuxième motif de satisfaction concerne la priorité réservée dans le budget à l'aménagement touristique du territoire. Les dotations destinées aux trois services d'études et d'aménagement sont, à juste titre, revalorisées et isolées sur des lignes budgétaires distinctes. Il s'agit là d'une orientation positive, car elle marque la priorité accordée, au travers de la politique d'aménagement, à la naissance de nouveaux produits touristiques et à la préparation de l'avenir.

Enfin, j'exprimerai ma satisfaction quant à l'annonce par le projet de budget d'un effort dans le domaine de la promotion.

Toutefois, au moment où notre pays subit de plein fouet le choc, aux motifs complexes, occasionné par la défection des touristes nord-américains, vous auriez pu aller plus loin, monsieur le secrétaire d'Etat. Il convient, en effet, non seulement de rétablir à long terme notre image sur les marchés lointains, mais aussi d'effectuer un effort accru sur les marchés proches, qui représentent 85 p. 100 de la fréquentation étrangère.

Après ces trois motifs de satisfaction, je vais évoquer trois sujets de préoccupation.

Le premier concerne les crédits destinés au tourisme associatif et familial.

Vous avez hérité, monsieur le secrétaire d'Etat, d'une situation budgétaire anormale, vos prédécesseurs ayant multiplié les engagements sans se donner, ni vous laisser les moyens de les satisfaire en crédits de paiement. J'apprécie donc que ceux-ci progressent l'année prochaine de 8 millions de francs, mais je regrette, comme M. Arrighi, qu'un tel réajustement s'accompagne d'un fléchissement des autorisations de programme : de leur montant dépend en effet le volume des opérations des années à venir.

J'approuve les orientations que vous affichez - effort accru d'entretien et de rénovation du patrimoine, priorité aux hébergements plus légers et mieux adaptés aux goûts de la clientèle - mais ne sacrifiez pas vos moyens, sinon vos choix ne seront pas suivis d'effets !

Gardez-vous, par ailleurs, monsieur le secrétaire d'Etat, d'abandonner les chèques-vacances. Si leur mise en œuvre en 1982, sous une forme administrative et centralisée, est caractéristique de ce que j'avais alors appelé le « style Mauroy », il s'agit d'une idée de M. Jacques Blanc, que M. Raymond Barre avait inscrite dans son programme gouvernemental de 1978.

J'approuve donc votre souhait de revenir à une conception libérale et concurrentielle de l'émission et de la diffusion du chèque-vacances. Mais il faut que le Gouvernement soit conscient que la recherche d'un mode de gestion plus économique ne suffit pas. Les avantages fiscaux et sociaux attachés au chèque-vacances doivent être renforcés si l'on veut non seulement que son impact s'accroisse, mais aussi, tout simplement, que le système actuel puisse être préservé.

Ma deuxième préoccupation est relative à vos projets en matière de promotion.

J'approuve sans réserve l'idée de la « Maison de la France ». J'y retrouve, sept ans après, l'esprit des réformes que j'avais engagées par la création de « Bienvenue France » et de « France Information Loisirs ».

M. Charles Ehrmann. Très bien !

M. Jean-Pierre Soisson. Le moment est venu de rassembler l'ensemble des moyens en une même structure. Mais je tiens à vous faire part de l'inquiétude des professionnels comme des élus locaux quant à l'orientation de votre projet.

Celle-ci est perçue comme trop « parisienne », comme accordant une place excessive aux grandes organisations nationales, et notamment aux transporteurs, aux dépens des échelons locaux du tourisme et des professionnels indépendants : les uns et les autres sont attachés à la présence de l'Etat, qui leur paraît une garantie de neutralité.

M. Gérard Freulet. Très juste !

M. Jean-Pierre Solisson. C'est pourquoi l'association de l'Etat, des collectivités locales et des entreprises, doit se faire sous votre autorité. Toute solution qui consisterait à séparer la promotion des autres compartiments de la politique du tourisme serait perçue comme un recul. Il convient que vos services trouvent dans le futur organisme de promotion un instrument prolongeant leur action dans un effort commun à tous les partenaires de l'Etat. M. Léonce Deprez a raison de parler d'une « économie du partenariat ».

Comment, dans ces conditions, la réforme de la promotion me paraît-elle devoir être conduite ? Par quelques mesures simples : suppression par décret de l'A.N.I.T., établissement à caractère administratif, et transfert de ses attributions, de son patrimoine et de son personnel, à « Bienvenue France » ; transformation de « Bienvenue France » en une « Maison de la France », groupement d'intérêt économique, accueillant de nouveaux partenaires, en particulier des représentants des conseils régionaux.

L'objectif est de créer un véritable partenariat des collectivités locales et des organisations professionnelles autour de la direction du tourisme. Je souhaite que celle-ci conserve ses compétences en matière de promotion. Je tiens au précaré de l'Etat. Plus que votre libéralisme, nous importe l'efficacité de votre action.

Les représentants à l'étranger du tourisme doivent demeurer des services extérieurs de l'Etat...

M. Jean-Marie Bockel. Tout à fait !

M. Jean-Pierre Solisson. ...pouvant, en cas de besoin, être mis à la disposition de la « Maison de la France ».

Toutefois, la création d'un groupement d'intérêt économique suppose que deux conditions soient remplies : accord du ministère de l'économie et des finances sur la non-application de la T.V.A. aux subventions publiques : il faut lever l'hypothèque fiscale que j'avais personnellement rencontrée en 1979 ; définition des modalités du contrôle de l'Etat : il convient d'éviter la mise en place d'un contrôleur d'Etat par application trop stricte des décrets de 1955 et de 1973.

Enfin, ma dernière observation est relative au caractère trop modeste des moyens supplémentaires, que vous vous proposez d'affecter en 1987 à la connaissance économique du tourisme.

J'ai toujours pensé que c'est par là que toute politique du tourisme devait commencer.

M. Jean-Marie Bockel. Tout à fait !

M. Jean-Pierre Solisson. Comme vos prédécesseurs, vous êtes convaincu de la richesse et des potentialités du secteur dont vous avez la responsabilité. Comme eux, vous regrettez de ne pouvoir mieux vous faire entendre des autres membres du Gouvernement, des autres administrations, du monde des entreprises et de l'opinion publique.

Vous devez créer, sous la forme d'un compte satellite de la comptabilité nationale, le compte du tourisme. Vous devez reprendre la démarche qui fut la mienne en 1979 et en 1980.

Il n'est pas possible que, cette année, nous reprenions les mêmes chiffres...

M. Jean-Marie Bockel. Modestes !

M. Jean-Pierre Solisson. ...sur la base d'un compte du tourisme établi pour la première fois en 1979.

Après la liberté des prix pour les entreprises, c'est la deuxième grande priorité de votre action. Il appartient au Gouvernement - tout simplement parce que nous l'avons, ensemble, promis dans l'opposition - d'établir le compte du tourisme qu'attend toute la profession.

Monsieur le secrétaire d'Etat, depuis 1981, deux associations ont suivi, pour l'opposition, les dossiers du tourisme : « Défense et avenir du tourisme français » et « Tourisme et liberté ». Elles ont décidé d'unir leurs efforts et de fusionner en une association unique, que présidera M. Michel Barnier, et à laquelle les députés et sénateurs de la majorité apporteront leur concours. Toutes les organisations professionnelles nous ont indiqué leur volonté de participer à nos travaux. C'est dire que la nouvelle association sera, monsieur le secrétaire d'Etat, votre interlocuteur privilégié.

Elle a trois objectifs essentiels : dresser le compte du tourisme, développer la promotion et suivre votre action de création d'une « Maison de la France », et enfin permettre le développement des entreprises de tourisme.

C. développement passe par le respect de quatre commandements que nous avons énoncés au Sénat en janvier dernier : la liberté des prix, la lutte contre le paracommercialisme, l'égalité de traitement fiscal et l'adaptation de la réglementation du travail.

M. Charles Ehrmann. Très bien !

M. Jean-Pierre Solisson. Pussions-nous ensemble tenir les promesses prodiguées dans l'opposition. Pussions-nous donner au tourisme français les moyens de sa reconquête. C'est la première industrie du pays ; elle doit être traitée comme telle. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R., Front national [R.N.] et socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Gérard Freulet.

M. Gérard Freulet. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, permettez au seul hôtelier de l'Assemblée d'intervenir dans un débat auquel, je le constate, assistent quatorze députés, dont cinq du Front national.

Contrairement à l'immigration, je le dis bien fort, le tourisme est, pour la France, une chance qu'il faut absolument saisir. C'est le deuxième secteur d'activité économique après l'armement, le deuxième pourvoyeur de devises après l'agro-alimentaire, avec un excédent de 31,5 milliards de francs pour la balance touristique des paiements en 1985. Ce sont aussi 260 000 entreprises, 700 000 emplois et 9 p. 100 du produit intérieur brut. Face à tous ces chiffres, vous ne pouvez présenter que 290 millions de francs, soit 0,025 p. 100 du budget général. C'est une misère, une aumône pour ce secteur d'activité économique en croissance !

Ce ne sont pas les maigres enveloppes des différents ministères, comme ceux de l'intérieur ou de l'aménagement du territoire, qui remédieraient à cette situation. Par rapport à l'Espagne ou à la Grèce, nous faisons figure d'amateurs.

Certes, les engagements des contrats de Plan sont respectés. Le point positif que je relève réside dans la restructuration des services de promotion de la France à l'étranger, avec un seul organisme, la Maison de la France. Mais avouez que 72 millions de francs, soit le chiffre d'affaires d'une P.M.I., c'est vraiment bien faible et insuffisant pour la promotion de l'image touristique de la France à l'étranger ! Ne parlons plus, de grâce, du tourisme sous un angle folklorique galvaudé, mais en termes de véritable industrie.

Le tourisme, c'est aussi la chance économique de la France, qui créera des emplois, engagera des investissements et bénéficiera de retombées positives pour le commerce extérieur.

La saison 1986 a été très maussade malgré la chute du dollar. Le développement du terrorisme qui a fait triompher la mort, a fait chuter les réservations d'hôtels avec une répercussion sur la restauration et les commerces. Ce fut ensuite le coup de grâce avec le refus du Gouvernement d'autoriser les bombardiers américains à survoler la France pour attaquer la Libye, sanctuaire du terrorisme international. Cette attitude, il est vrai amplifiée par les médias américains, approuvée par la majorité et condamnée par le Front national, a choqué. Les enfants de l'oncle Sam ont très mal digéré le refus français. J'en éprouve pour ma part une honte certaine car, en 1944, du côté d'Omaha Beach ou de Sainte-Mère-Eglise, les mangeurs de grenouilles que nous sommes étions bien heureux de voir débarquer les G.I. « Ils arrivent », criait-on sur les plages normandes. Mais cette saison, on n'a rien vu arriver et l'on n'a pu que constater l'ampleur des dégâts. *

Toutes les organisations du tourisme s'accordent à reconnaître que votre louable campagne aux Etats-Unis, « Welcome in France », n'a pu malheureusement redresser le tir. Il nous faut donc une politique gouvernementale cohérente avec la politique touristique.

Pour l'année 1986, la balance touristique des paiements enregistrera une baisse de dix à onze milliards de francs. Certes, son solde demeurera positif - 21 milliards de francs, environ - mais quand on songe aux mesures prises pour alléger les taxes professionnelles - cinq petits milliards de francs - on ne peut que regretter amèrement ces décisions, au prolongement imprévisible dans certains cas, mais pas pour cette opération américaine.

Monsieur le secrétaire d'Etat, la promotion du tourisme, c'est aussi la confiance et la liberté totale des prix pour le monde du tourisme qui n'a besoin ni de béquilles ni de four-

chettes des prix. Les entreprises ont grand besoin de reconstituer leur trésorerie et, pour les plus modestes, de nécessaires mises à niveau. Il est grand temps de parler de libre concurrence et non plus de contrôle des prix. Depuis le 16 mars, la profession attend : fin mars ... fin juin ... fin de l'été ... fin de l'année ... Le Gouvernement en train de faire la promotion de la chanson de Valida, *Parole, parole!*

M. Jean-Pierre Soisson. Décidément, on aime la chansonnette au Front national !

M. Gérard Freulet. Se pose également le problème des 700 hôteliers-restaurateurs toujours sous le coup de procédures consécutives au reniement de l'arrêté de février 1985 par celui de M. Bérégovoy en juin 1985. Il faut, monsieur le secrétaire d'Etat, que la direction des prix passe l'éponge pour ces procédures prises en des temps et des conditions bien troublés.

La promotion du tourisme, ainsi que je l'ai déjà dit en commission, c'est aussi l'abrogation de cette taxe de 30 p. 100 sur les frais généraux. C'est également l'harmonisation des taux de T.V.A. entre les différentes catégories d'hôtels et l'exonération de la T.V.A. sur les locations de voiture. J'ajoute que les hôteliers ne bénéficient que du dégrèvement de 25 p. 100 de la redevance après le dixième téléviseur, alors que les particuliers ne paient qu'une fois cette redevance pour plusieurs postes. De plus, la redevance pour les postes placés dans un lieu public, contrairement à ce que pratique la S.A.C.E.M., n'est pas modulable en fonction du nombre de places et du prix des boissons pratiqué. Rappelons pour mémoire que cette redevance est de quatre fois la taxe de base.

Je signalerai en forme de boutade - mais peut-être ne le savez-vous pas ? - l'unique taxe de quinze francs des télécommunications, prélevée tous les deux mois sur les combinés téléphoniques des établissements hôteliers ou de restauration, qui s'ajoute aux abonnements téléphoniques sur les factures.

Je ne m'étendrai pas sur la taxe professionnelle qui frappe lourdement les hôtels et pénalise donc l'investissement et l'embauche. Je n'insisterai pas davantage sur l'absence de déductibilité de la T.V.A. sur le fioul pour les professionnels de l'hôtellerie, alors que les agriculteurs et les routiers en bénéficient.

Je rappelle aussi qu'on peut défiscaliser la T.V.A. de 7 p. 100 pour les caristes étrangers.

La profession attend la réforme du code des débits de boisson, et je pense que M. Pasqua, qui a fait une grande partie de sa profession dans la limonade, devrait s'en souvenir. (*Sourires.*)

Je pense également qu'au niveau du « paracommercialisme » il faut absolument éviter les détournements de fonds.

L'étalement des vacances scolaires est vital, afin que les allers et retours ne se fassent pas sur une période de trente-huit heures.

En conclusion, je suis favorable à un réel ministère du tourisme qui regrouperait toutes les composantes de cette activité, car, actuellement, vous n'êtes qu'un commis voyageur, et je le regrette, monsieur le secrétaire d'Etat.

Le tourisme est une chance pour la France. Puissiez-vous insuffler cet état d'esprit à vos collègues - à M. Balladur, notamment - et à tous les énarques qui composent leurs cabinets.

Malgré votre bonne volonté, compte tenu de la modicité - et vous en convenez - de votre budget, le groupe Front national s'abstiendra dans le vote sur vos crédits. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Bockel.

M. Jean-Marie Bockel. Monsieur le secrétaire d'Etat, le rattachement symbolique de votre secrétariat d'Etat au ministère de l'industrie n'a pas empêché une stagnation budgétaire, en francs constants, au moment où les efforts étaient plus que jamais nécessaires.

Au-delà de vos bonnes intentions affichées en matière de promotion, de réorganisation du tourisme français, ce qui va dans le sens de l'action engagée par Michel Crépeau, qu'est aujourd'hui la réalité ?

D'abord, une politique de promotion indécise et mal maîtrisée. Le libéralisme auquel vous vous référez constamment doit-il signifier l'abandon d'une véritable politique du tou-

risme, notamment, dans le domaine de la promotion ? Lors de votre arrivée, et dans un contexte difficile - je pense aux attentats terroristes du mois de mars - quelle est la première chose que vous avez faite ? Vous avez voulu tout remettre en question *a priori*, considérant que tout ce qui avait été fait avant vous était négatif. Vous avez cherché la faille. Vous avez même saisi la Cour des comptes, mais vous n'avez jamais ensuite rattrapé e temps perdu à un moment critique. Plusieurs de mes collègues ont déjà fait allusion aux inquiétudes qui, dès lors, s'étaient manifestées, notamment parmi la clientèle américaine.

Ensuite, vous avez repris votre campagne d'accueil, mais bien tardivement. Elle a été en quelque sorte bâclée. Et que dire du choix de certains médias contre d'autres médias ? Bref, cette campagne s'est faite trop tard, de manière peu organisée, sans concertation, et elle a donc été malheureusement sans effet.

Des mesures d'accompagnement auraient dû suivre l'instauration des visas. Or il y a eu dans ce domaine une désorganisation de nos services à l'étranger, ce qui a donné une mauvaise image de notre pays, avec un certain nombre de renoncements dont nous n'avions pas besoin.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je n'irai pas, bien entendu - ce serait malhonnête de ma part - jusqu'à vous imputer, comme le faisaient dans le passé nombre de vos amis lorsqu'il y avait des problèmes, la baisse de fréquentation. Mais il reste que passer, entre 1981 et 1985, de 8 à plus de 30 milliards de francs d'excédent constituait un tournant dans l'industrie touristique française, et certains l'ont souligné. Mais qu'en sera-t-il en 1986 ?

Le libéralisme ne suffit pas, surtout lorsqu'il y a péril en la demeure. Pourtant, tout au long du printemps, et même de l'été, alors que les nuages s'amoncelaient, vous chantiez des odes au libéralisme.

Dans le domaine de la promotion, il ne faut pas négliger deux aspects qui me paraissent extrêmement importants. Tout à l'heure, M. Léonce Deprez parlait de l'avenir du tourisme et faisait allusion aux « gisements » importants qui existent encore. Ces gisements, il faudra de moins en moins les rechercher dans les lieux de tourisme traditionnels, déjà équipés et largement utilisés. L'un de ces gisements, essentiel pour les années à venir, est constitué par le « tourisme vert ». Nous avons observé, depuis de nombreuses années, une mobilisation considérable en ce sens et une évolution des mentalités. On ne raisonne plus en termes de tourisme de « cueillette », mais en termes de promotion, avec des expériences d'informatisation qui ont été mises en place avec des élus de tous bords politiques. Il faut conduire une véritable politique de produits en ce domaine. On parle aujourd'hui, pour reprendre votre expression, d'« espace rural » en tant qu'espace touristique. Ne laissez pas retomber cette mobilisation, mourir cette prise de conscience, car c'est là que réside le principal gisement du tourisme français pour les années à venir.

Il y a aussi, bien entendu, le tourisme dit de la « découverte économique ». Vous le considérez, au départ, avec une certaine ironie. Mais, dans ce domaine, vous cheminez, et il y a là un gisement important pour le tourisme en provenance d'un certain nombre de pays, et je cite souvent l'exemple du Japon. Cette forme de tourisme, liée aux autres - car il n'y a pas de panacée - et notamment au tourisme de congrès dont elle est l'un des corollaires, peut également avoir des conséquences considérables pour la balance des paiements.

J'en viens aux structures. La bonne idée consistait bien sûr à poursuivre la rationalisation de nos efforts de promotion à l'étranger et de nos structures du tourisme. Vous voulez faire disparaître l'A.N.I.T., l'association « Bienvenue France ». Mais votre Maison de la France a, pour l'instant, d'après ce que j'ai pu en lire ou en entendre, des contours bien imprécis. Depuis six mois, vous avez, certes, fait déclarations sur déclarations. Mais savez-vous vraiment ce que vous voulez créer, et pour faire quoi ? Y a-t-il eu une véritable réflexion sur les produits et sur les clientèles que vous voulez attirer en priorité ? Je constate que les structures existantes sont désorganisées, démobilisées, et les crédits affectés on ne sait comment. Or, ce qui n'est pas engagé aujourd'hui sera sans effet pour redresser en 1987 ce que vous avez compromis en 1986.

Actuellement, la Maison de la France est un mélange d'associations, d'administrations, d'organismes professionnels. Le problème des prérogatives régaliennes de l'administration a

été évoqué tout à l'heure par M. Sisson. Vous avez confié une mission à M. Revel. Cette mission semble patauger à coup d'audits successifs. Vous voulez privatiser l'organisation du tourisme. Avec quel contrôle financier ? Avec quels partenaires pour apporter des crédits à côté des fonds qui seront mis en place par l'Etat ? Voilà toute une série de questions auxquelles il est urgent de nous donner une réponse claire.

Qu'en est-il, actuellement, des crédits de promotion ? Des critiques ont déjà été formulées, mais ce qui m'inquiète, c'est que, pour les sommes qui ont été dégagées, on constate l'existence d'une ligne réservoir : on ne voit pas ce qui est affecté à quoi. Plusieurs millions sont affectés à l'« image France ». Mais si les choses ne sont pas définies rapidement - et c'est presque trop tard - on risque de les gaspiller faute de projets précis.

Enfin, je dirai un mot d'une autre inquiétude qui a déjà été évoquée dans ce débat, celle que suscite l'abandon de la politique sociale dans le tourisme. Je tiens bien à cette expression, car je suis aussi l'adversaire des cloisonnements dans ce domaine. Quelqu'un a fait allusion à la politique précédemment menée dans ce domaine, et il est vrai qu'il fallait mettre de l'ordre dans ce secteur. Pourtant, des questions restent posées. Le chèque-vacances a été critiqué, mais on ne trouve pas trace dans le projet de budget d'amélioration du système. Les aides aux associations sont réduites, mais il n'y a pas de politique d'animation et d'incitation. Ce tourisme familial dont vous parlez souvent reste un mot vide de contenu. Les aides aux hébergements sociaux et familiaux sont diminuées, et j'ai les chiffres sous les yeux.

Le refus de poursuivre avec les moyens nécessaires la modernisation des installations met en cause le maintien d'un patrimoine essentiel à la satisfaction des besoins des familles concernées.

Dans le domaine du tourisme, à côté de réussites remarquables, il y a encore trop de ringards, trop de féodalités. Entre organisations et entre professionnels, il y a trop de querelles dans le tourisme associatif. Il reste un énorme travail à faire, et vous pourriez en être l'« impulsEUR », le coordonnateur.

Alors, monsieur le secrétaire d'Etat, modernisez, assurez la promotion, et faites-le avec l'ensemble des acteurs qui sont prêts à participer à cette politique volontariste du tourisme. Bref, faites du tourisme une industrie, et ne vous contentez pas de faire du tourisme à l'industrie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Henri Beaujean.

M. Henri Beaujean. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'industrie touristique, qui devait être la grande chance de nos départements insulaires, confrontés au dur déclin de leurs activités économiques traditionnelles, n'a pas, jusqu'à ce jour, répondu aux espoirs mis en elle, et je dirai même qu'à certaines saisons l'évolution en baisse des fréquentations, liée aux problèmes de transport, de promotion, d'animation et d'accueil, a entraîné des déficits d'exploitation et a abouti à des fermetures d'établissements.

Jugez-en, messieurs : dans la seule commune du Moule, la miennne, deux hôtels ont été fermés, jetant au chômage près de 200 employés ; d'autres établissements ont enregistré de gros déficits.

Dans ces conditions, une grande incertitude régnait dans le milieu des investisseurs potentiels, sur la rentabilité du tourisme à la Guadeloupe. Certains, même, compte tenu du climat social et politique, s'étaient retirés de ce département et notre tourisme, déséquilibré dans ses moyens d'hébergement, semblait stoppé dans son développement, exception faite des programmes réalisés dans l'île de Saint-Martin, plus proche de nos voisins américains et qui paraissait être plus à l'abri des turbulences socio-économiques.

La politique, entreprise par le Gouvernement retournera cette situation et l'espoir renaîtra dans ce secteur d'activité, dans la mesure où nous avons une approche plus globale de ce problème et plus conforme aux aspirations de nos populations. Il convient d'adopter des mesures incitatives, indispensables à la rentabilité de ce secteur.

Dans ces conditions, nous pensons que les pouvoirs publics doivent continuer à assurer leur rôle de locomotive de l'investissement privé à la Guadeloupe, pour créer les emplois qui nous manquent et redonner confiance à nos populations.

En effet, le tourisme doit être une activité intégrée dans l'économie de nos îles. Il doit induire la croissance du secteur agricole et du secteur artisanal ; ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent et nous nous emploierons à créer les structures qui conviennent. De plus, il doit être intégré dans la mentalité de nos populations qui doivent considérer le tourisme comme étant leur affaire et la garantie de leur avenir. Elles doivent aussi le concevoir comme une activité noble et la marque d'un certain art de vivre.

La participation de la population à l'accueil des touristes sera confortée par l'amélioration de son cadre de vie, notamment de son habitat traditionnel, afin qu'elle se sente à l'aise dans son milieu. Les salariés, principalement, doivent se sentir concernés et être assurés d'une promotion à des fonctions d'encadrement.

L'épargne guadeloupéenne doit pouvoir être investie dans le capital des hôtels. L'ensemble de la population doit assurer la pérennité de l'entreprise touristique et aussi bénéficier en retour de ses bienfaits.

Ce concept nous a conduits à constituer des S.E.M. - sociétés d'épargne mobilière - hôtelières, la commune se substituant à l'initiative privée défaillante. La participation des travailleurs au capital et à la gestion est acquise. C'est bien la condition d'une économie de partenariat tel que le conçoit M. le rapporteur que nous réalisons à la Guadeloupe, monsieur le secrétaire d'Etat, et nous espérons que vous voudrez bien, avec le Gouvernement, nous y aider.

Nous savons que des groupes étrangers proposent aux pays indépendants de la Caraïbe de réaliser des ensembles hôteliers, par apport du terrain viabilisé, avec la garantie d'emplois à 80 p. 100 pour le personnel local, et restitution de l'investissement après amortissement du capital sur vingt ans. Cette conception est partagée par les nombreux responsables que j'ai rencontrés, qui considèrent même aujourd'hui que ce partenariat est la seule voie de la réussite dans le domaine touristique.

Nous ne devons pas être en reste d'imagination et, à cet égard, la réglementation doit nous permettre de réaliser des établissements dans la zone des cinquante pas géométriques, comme cela se pratique dans les îles voisines, le touriste exigeant d'avoir « les pieds dans l'eau ». La loi sur le littoral doit inclure les hôtels dans les établissements liés à l'usage de la mer. C'est une réforme qu'il est nécessaire de réaliser d'urgence, si l'on veut assurer la création des nombreux établissements qui nous sont nécessaires.

M. Gérard Freulet. Très bien !

M. Henri Beaujean. Les mesures élargies de défiscalisation prévues dans la loi de finances rectificative pour 1986 ont été un premier pas vers la mobilisation de l'épargne locale et métropolitaine et son investissement dans le secteur du tourisme.

Une extension de la loi aux assujettis à l'impôt sur le revenu et aux investisseurs directs est souhaitable dans les départements et territoires d'outre-mer. Il faudrait compléter cette mesure par une réforme de l'épargne, adaptée à notre condition de pays pauvre et en voie de développement, pour permettre aux entreprises moyennes et petites locales de se développer et d'avoir des fonds propres suffisants, réduisant la part d'emprunt.

Il faudrait aussi, dans un contexte d'inflation annuelle de 2,5 p. 100, abaisser les taux d'intérêt. Celui de 11,5 p. 100 pratiqué actuellement pour les prêts à long terme est trop élevé car, dans ces conditions, aucune entreprise ne peut être rentable avec un loyer versé par l'exploitant de 5 p. 100 par an.

De même, les fonds de roulement des entreprises hôtelières devraient être acceptés au réescompte automatique, comme pour d'autres entreprises. C'est une revendication de la profession, monsieur le secrétaire d'Etat.

Une autre mesure gouvernementale attendue a été prise, qui doit donner un coup de fouet au développement de ce secteur : il s'agit de la mise en concurrence du transport aérien et de l'abaissement des tarifs.

Il faut créer, dans le principe de la continuité territoriale et dans le cadre de l'action sociale, des tarifs particuliers pour certaines catégories d'usagers. Je pense spécialement au tourisme familial, car il serait souhaitable que les Antilles ne fussent pas seulement une destination pour les riches.

Le progrès de la fréquentation va entraîner un accroissement du trafic. Déjà, on constate certains goulets d'étranglement, monsieur le secrétaire d'Etat, vous le savez. Il faudra donc augmenter le volume de la flotte dans un très proche avenir pour faire face à une demande en progression.

Il ne faut pas que le Gouvernement se désengage dans le domaine touristique. Au contraire, il doit poursuivre son action en vue de la création de nouveaux pôles d'activité, de l'amélioration et la diversification du produit des départements et des territoires d'outre-mer. Aucun promoteur investisseur n'interviendra dans nos départements si des terrains équipés ne leur sont offerts à des prix raisonnables et si notre produit n'est pas valorisé. D'où la nécessité de l'intervention des pouvoirs publics.

Nous avons des potentialités réelles dans ce domaine, par la qualité et la diversité de nos sites. Il nous faut créer différents types d'hébergement afin de réaliser un tourisme pour nous. La population locale est prête à recevoir des touristes à la maison. Des gîtes doivent également être créés avec l'accord des habitants.

La petite et moyenne hôtellerie doit être particulièrement aidée, car elle convient parfaitement aux paysages et aux mœurs de la population. Elle est de plus à la dimension des épargnants locaux.

Nous avons surtout, ce qui est important actuellement, un produit spécifique à offrir dans le domaine du tourisme, car la Guadeloupe possède de nombreuses sources chaudes ou soufrées à caractère thérapeutique.

Le climat de la côte atlantique nous permet de proposer en toute saison toutes les ressources de la thalassothérapie à nos voisins canadiens, nord et sud-américains, qui ignorent les bienfaits de cette technologie et qui, à l'occasion, pourraient apprécier la richesse de l'art de vivre et de la gastronomie antillaise.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous devez nous fournir les moyens de poursuivre l'action des pouvoirs publics pour l'aménagement de sites touristiques et la création de Z.A.C. ainsi que pour le renforcement des divers réseaux nécessaires : eau potable, électricité, eaux usées, voirie.

Il faut accroître les moyens de création d'équipements d'animation, d'aires de jeux et de loisirs pour le touriste, mais aussi pour la population voisine : centres de voile, circuits de découverte, aménagements portuaires, marinas, etc.

La petite hôtellerie, qui a été négligée, doit pouvoir disposer de moyens particuliers pour se développer.

Plusieurs établissements ayant des difficultés pour poursuivre leur activité et réaliser des travaux importants de rénovation, des Scoop ouvrières et des S.E.M. à participation ouvrière se sont constituées pour la relance de leurs activités. Quelles mesures de soutien envisagez-vous de leur apporter, telles que la prise en charge des intérêts bancaires, un moratoire des dettes fiscales et des charges sociales, des primes diverses, en application de la loi de juillet 1984 sur la reprise des sociétés en difficultés par leurs salariés ?

La promotion étant une arme essentielle dans la fréquentation touristique et les budgets de promotion étant nettement insuffisants comparés à ceux des pays voisins, vous devez accroître les moyens de l'Etat en vue d'assurer une meilleure vente de nos destinations.

Monsieur le secrétaire d'Etat, nos îles doivent témoigner de la diversité, de la richesse et de la modernité de la culture française. Notre tourisme doit contribuer au rayonnement de la France. C'est une chance pour l'épanouissement de nos populations, confrontées à la dure réalité du chômage. Nous faisons confiance à notre gouvernement pour leur donner cette chance, qui est aussi une chance pour l'économie de la France. Nous voterons donc les crédits de votre ministère. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. Vincent Porelli.

M. Vincent Porelli. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, le bilan des vacances des Français peut se résumer brièvement : les Français, dans leur grande majorité, partent moins nombreux, moins longtemps et moins loin, y compris sur le territoire national.

Nettement inférieur à celui des autres pays industrialisés, le taux de départ des familles françaises, s'il reste globalement en légère augmentation, diminue pour les familles les

plus modestes. La plupart des 53 p. 100 de non-partants mettent en avant des raisons économiques, les ouvriers étant les plus touchés. Les jeunes disent vouloir rester chez eux avec l'espoir de trouver du travail ; quant aux chômeurs, en nombre grandissant, leur budget vacances est souvent inexistant.

La durée moyenne des séjours, en diminution, avec une nette régression cet été, confirme ces évolutions négatives.

Cinquante ans après le Front populaire et cette allusion n'est en rien « singarde » la grande conquête des congés payés a pris de sérieux coups. Les orientations de cette dernière décennie en matière de tourisme social et familial en sont, hélas ! l'une des raisons.

Pourtant, les progrès scientifiques et technologiques permettent de produire plus et mieux, de dégager du temps libre et des moyens pour la formation, pour des loisirs et des vacances de qualité.

Les députés communistes affirment que le droit aux vacances est un droit fondamental de notre temps, que la mise en œuvre de mesures appropriées, complémentaires du choix de la croissance de l'emploi, permettrait de satisfaire.

C'est pourquoi nous proposons :

Premièrement, la mise en œuvre d'un plan de cinq ans de développement du tourisme social et familial, étayé par des aides de l'Etat et des régions, des prêts à l'investissement à taux réduit permettant la réhabilitation, entre autres, des structures existantes et la construction de nouvelles structures d'accueil ;

Deuxièmement, la signature de plans d'aménagement touristiques régionaux, et par massif pour les zones de montagne, établis par les élus régionaux, départementaux, et locaux en association avec les représentants des salariés et les associations de tourisme social, ayant notamment vocation au développement et à l'implantation de terrains de camping-caravanning ;

Troisièmement, le développement de coopérations interentreprises et intercommunales pour augmenter le taux d'occupation et diversifier les possibilités de choix des vacanciers ;

Quatrièmement, enfin, le maintien des aides d'équipement à la petite hôtellerie que, hélas ! monsieur le secrétaire d'Etat, vous supprimez cette année.

Ces propositions, non exhaustives, favoriseraient l'équilibre indispensable entre les activités touristiques et le développement économique des régions, le tourisme devenant alors une composante à part entière de l'activité sociale et économique.

Nous proposons de compléter ces grandes orientations par une série de mesures d'aide au départ des familles.

Je citerai, par exemple : la fixation de barèmes départementaux pour le prix des locations saisonnières, afin de mettre fin à la spéculation ; l'élargissement des critères permettant l'accès aux chèques-vacances, pour lesquels la participation financière directe des employeurs serait obligatoire ; la création d'un deuxième billet de congés annuels S.N.C.F. et l'extension de cette forme d'aide aux billets d'avion ; la remise de bons d'essence et la gratuité des péages en période estivale ; l'élargissement des réductions S.N.C.F. pour les groupes en périodes dites « blanches ».

Alors que des milliers de Français vous demandent de mettre concrètement en œuvre le droit aux vacances pour tous, vos réponses sont satisfaisantes...

M. Claude-Gérard Marcus. Vous l'avez dit !

M. Vincent Porelli. ... sont saisissantes, voulais-je dire, quant aux choix de classe qu'elles expriment.

Pour les uns, les plus nombreux, vous supprimez la réduction de 30 p. 100 sur les billets de congés payés, alors que pour d'autres, vous autorisez la déduction des frais de croisière ou de tourisme d'affaire de l'imposition sur les sociétés qui, elles, ne se privent pas d'inclure ces dépenses dans leurs frais généraux.

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, deux symboles saisissants, me semble-t-il, de vérité en cette année du cinquantième anniversaire du Front populaire et des congés payés.

Ces choix transparent, hélas ! de tous les pores d'un budget qui refuse au plus grand nombre le droit aux vacances, comme je viens de le démontrer.

Pourtant, que d'éloges sur l'importance du tourisme dans la vie économique nationale alors que votre budget - et nombre de mes prédécesseurs l'ont rappelé - ne représente que 0,025 p. 100 des dépenses de l'Etat, la dépense intérieure touristique était évaluée, quant à elle, à 359,2 milliards de francs en 1984, soit plus de 8 p. 100 du produit intérieur brut. A titre de comparaison, ce chiffre d'affaires est supérieur à celui de l'agriculture et représente plus du double de la production de la branche automobile, pour laquelle cependant les mauvais coups ne manquent pas.

Or, ces richesses produites par l'activité touristique pourraient être redistribuées, en partie, pour la reconnaissance d'un véritable droit aux vacances pour tous.

Vos choix de classe, monsieur le secrétaire d'Etat, ne sont pas les nôtres, et les députés communistes les condamnent en refusant sans appel votre budget.

M. le président. La parole est à M. Henri Bouvet.

M. Henri Bouvet. Comme M. Soisson l'a indiqué, le groupe U.D.F., monsieur le secrétaire d'Etat, votera votre projet de budget.

Je compléterai les réflexions de M. Soisson par quelques remarques. Votre rôle, aujourd'hui, est celui d'un chef d'orchestre, le chef d'orchestre de la maison France sur le plan touristique. A cet égard, nous approuvons totalement votre initiative de regroupement de l'ensemble de la promotion touristique française. Mais, je veux y insister après d'autres intervenants, le ministère du tourisme doit se battre, et nous nous battons avec lui, pour devenir un ministère majeur. Il ne doit plus être tributaire de décisions prises au ministère de l'intérieur, de l'équipement, de l'industrie et, surtout, au ministère des finances.

Vous devez, monsieur le secrétaire d'Etat, représenter les entreprises touristiques. J'en trouve la confirmation dans les déclarations de M. Alain Madelin vendredi ici même, déclarations selon lesquelles les budgets des différents départements ministériels placés sous son obédience avaient pour objectif premier d'améliorer la compétitivité des entreprises. C'est un langage que nous entendons avec grand plaisir, et que j'entends notamment, comme M. Freulet qui est lui-même un professionnel, avec le plus grand plaisir lorsqu'il s'agit des entreprises touristiques. En effet, que l'on parle budget, ministère, tourisme mondial, français ou régional, ce sont les entreprises, familiales ou industrielles, qui font l'industrie touristique française et le tourisme français.

Deux catégories de personnes doivent faire l'objet de nos préoccupations : d'une part, les touristes, qu'ils soient seuls ou en famille, qu'ils prennent des vacances ou occupent des loisirs, d'autre part, les acteurs de l'industrie touristique, qui est faite d'entreprises petites et grandes. A ce propos, on cite trop souvent - et encore à deux reprises ce matin - le cas de Gilbert Trigano. Mais l'analyse que l'on peut faire de son entreprise montre qu'elle s'adresse à une population assez aisée et qu'elle ne peut répondre à l'ensemble des problèmes posés.

Le ministère du tourisme dont nous rêvons devrait être l'interlocuteur principal en ce qui concerne la fixation des périodes de vacances. Nous avons trop souffert, en particulier ces dernières années et encore cet hiver, d'un calendrier anarchique qui ne tient pas compte des impératifs de circulation, des impératifs saisonniers, du compte d'exploitation des entreprises touristiques. Nous souhaitons donc que ce soit le ministère du tourisme, en liaison avec le ministère de l'éducation nationale et pour les raisons exposées par M. Monory, qui orchestre les vacances et les loisirs des Français.

Vous devez également, monsieur le secrétaire d'Etat, orchestrer une opération dont on a peu parlé ce matin et que j'appellerai la « banalisation des lits ».

Assurer la banalisation des lits, cela veut dire faire en sorte que tous les lits touristiques existant en France soient occupés un maximum de temps. Cela dépend évidemment des périodes de vacances et de loisirs mais, comme le rappelait très justement M. Léonce Deprez, nous devons nous orienter vers le tourisme des quatre saisons. Or, à certaines périodes, combien de lits sont inoccupés, combien de volets restent clos !

A cet égard, une mesure essentielle, qui n'apparaît pas dans les rapports que j'ai lus et entendus ce matin, devra être arrachée au ministère des finances, et très rapidement. Pour

encourager la création de lits banalisés, il faut obtenir la récupération à 100 p. 100 de la T.V.A. pour les appartements et studios des résidences de tourisme.

Ce n'était pas la peine qu'en 1983 le précédent gouvernement accepte enfin de créer, à côté de la norme hôtelière classique, la nouvelle norme dite « para-hôtelière » des résidences de tourisme si l'Etat, le ministère des finances et ses énarques, doivent refuser la récupération à 100 p. 100 de la T.V.A., alors que cette récupération est autorisée pour l'hôtellerie.

J'ajoute que le ministre chargé du tourisme doit être le chef d'orchestre qui permettra de combler les inégalités topographiques ou géographiques des différentes régions.

Je prendrai comme exemple ma région du Limousin, où l'état des routes constitue un drame absolu.

Les téléspectateurs de l'Europe entière se souviennent des images fantastiques, retransmises par les hélicoptères de la télévision, d'une étape merveilleuse du Tour de France autour du lac de Vassivière. Or qu'a-t-on lu dans la presse écrite du lendemain ? Eh bien, qu'il avait fallu quatre heures aux envoyés de la presse internationale pour rentrer de Vassivière à Limoges. Le produit Vassivière, pensé par des élus locaux, est mort faute de routes « irriguantes » la région du Limousin. D'ailleurs, il n'y a même plus de colonne vertébrale, puisque la nationale 20 est complètement obsolète.

C'est au ministre chargé du tourisme de nous aider à régler ce problème, en étant le chef d'orchestre d'une politique touristique en faveur du Limousin.

J'en termine, monsieur le secrétaire d'Etat, en vous répétant que ce n'est certainement ni aux technocrates, ni totalement aux élus - certains d'entre eux ont trop souvent fait construire, à la montagne, des remontées mécaniques qui n'étaient pas rentables ou, à la mer, des ports de plaisance mal situés ou difficilement vendables - d'inspirer les décisions à prendre en faveur du tourisme. Il faut, en revanche, que, dans le cadre général de la politique libérale de ce gouvernement, les entreprises puissent vivre et qu'elles soient une source d'inspiration pour la politique touristique.

Il convient aussi de penser aux touristes. Les Français ne doivent plus n'être que 57 p. 100 à partir en vacances. Mais cela est lié à la politique du pouvoir d'achat, à la politique sociale et à l'organisation du tourisme de proximité.

Enfin, il faut surtout que l'ensemble des entreprises touristiques existantes puissent améliorer leur compte d'exploitation afin d'investir et que d'autres entreprises touristiques se créent. Bien sûr, les hôtels quatre étoiles de la Côte d'Azur doivent pouvoir continuer à vivre, mais il faut également, non seulement en construire de nombreux autres, mais aussi créer de nombreux petits hôtels une étoile dans l'année qui vient ! (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

M. Gérard Freulet. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Charles Ehrmann.

M. Charles Ehrmann. Mes chers collègues, je traiterai de trois aspects du tourisme : le tourisme, cet inconnu ; le rôle à la fois négatif et positif de l'Etat en matière touristique ; le rôle des provinces et des villes, fer de lance du tourisme.

Le tourisme occupe tant d'organismes, la matière en est si diverse et si changeante, que l'Etat ne saisit pas pleinement son importance économique, financière et sociale. Pourtant 58 p. 100 des Français partent en vacances ; les touristes étrangers ont dépensé en France 71 milliards de francs en 1985, ce qui a permis à la balance touristique d'enregistrer un solde positif de 30 milliards de francs - ce solde sera également positif de 20 à 25 milliards pour 1986. Bref, le tourisme est la première industrie d'exportation.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. Charles Ehrmann. Enfin et surtout, le tourisme, qui emploie directement ou indirectement près d'un million de personnes, est un des rares secteurs porteur d'emplois : 50 000 créations annuelles environ.

Cela étant, on ne comprend pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que les crédits qui vous sont attribués soient aussi faibles - 290 millions de francs - et qu'ils n'augmentent que de 2,7 p. 100. Même si vous nous promettez de les utiliser au

mieux, même si vous faites preuve d'une activité débordante - et je vous ai vu au mois de juin dans le haut pays niçois et le 31 octobre à Nice - vous n'avez pas les moyens de mener une grande politique.

Selon moi, l'Etat a un rôle négatif lorsqu'il régleme à « tour de bras », lorsqu'il accroit - et ce fut le cas sous la gestion socialiste - la fiscalité et les charges sociales, qui sont déjà trop lourdes par rapport à celles des pays étrangers du secteur touristique.

L'Etat a un rôle négatif lorsqu'il augmente le taux de T.V.A. applicable aux palaces de 7 à 18,6 p. 100. Il oublie que les cinquante-deux palaces de la Côte d'Azur emploient la moitié du personnel hôtelier de cette région et font la moitié du chiffre d'affaires de tous les hôtels classés.

Il a un rôle négatif, lorsqu'il fait passer à 30 p. 100 le taux d'imposition sur les frais généraux.

Il a également un rôle négatif, lorsqu'il n'apporte pas de solution au problème de l'étalement des vacances des salariés ou des écoliers - mais il y a des progrès en ce domaine.

De même, si le rétablissement des visas était nécessaire pour des raisons de sécurité, il est indéniable que, ajouté à d'autres causes, il a ralenti la venue des étrangers dans notre pays, et ce même si le décret instituant cette obligation est paru le 14 septembre, c'est-à-dire après le rush touristique de l'été. Pensez que seuls sept consulats sont habilités à délivrer des visas aux Etats-Unis. Les distances sont si grandes dans ce pays, que l'on imagine la longueur des files d'attente - je pourrais d'ailleurs vous en montrer des photos. Ces attentes peuvent durer deux, trois ou quatre heures. Certes, vous allez recruter, recourir à l'informatique : cela étant, les Américains font la queue.

A côté de cela, je le reconnais, l'Etat a un rôle positif. On a développé les moyens de communication - routes, chemins de fer, aéroports. Grâce aux avions de plus en plus perfectionnés, on va de plus en plus loin, de plus en plus vite et cela coûte de moins en moins cher - ce qui nous crée, hélas ! des concurrents nouveaux, lesquels supportent des charges moins lourdes.

Autre facteur positif : les compagnies d'aviation construisent des hôtels en France.

Positive aussi la promesse de libérer les prix et celle de diminuer la fiscalité sur les palaces et les frais généraux. Diminuez aussi les redevances dues par les hôtels pour les postes de télévision installés dans les chambres.

Positive encore la promotion de la France à l'étranger, même si elle reste insuffisante comparée aux actions d'autres pays.

Positifs enfin le 9^e Plan avec ses 946 millions - la même somme étant apportée par les régions - et les prêts bonifiés.

Si le tourisme est notre première industrie exportatrice, il le doit avant tout aux régions, aux villes et aux hommes qui se sont lancés dans cette aventure. A ce sujet, l'administration centrale est un peu obnubilée par l'action de Paris - à laquelle, je rends hommage, certes. Mais que l'on n'oublie pas la province.

Député de Nice, je suis heureux de ce que font les autres régions - aussi, il m'est agréable que la Savoie, grâce à l'action de M. Barnier et de M. Killy ait obtenu les jeux Olympiques d'hiver - mais je suis fier de ce que nous avons fait sur la Côte d'Azur. Toutefois, je regrette que notre action ne soit pas suffisamment connue.

La Côte d'Azur n'a pas que son soleil et sa mer bleue. Elle a aussi le deuxième aéroport de France, lequel dessert nombre de villes françaises et étrangères.

Elle a également construit, sans aucune aide, trois palais des congrès à Cannes, Antibes et Nice. L'Acropolis de Nice, que vous admirez le 31 octobre, monsieur le secrétaire d'Etat, nous a coûté 650 millions de francs. Pour construire cette merveille, nous n'avons reçu aucune subvention de la part de l'Etat ou de la région, et pourtant c'est un réservoir de devises étrangères !

Seules les Alpes-Maritimes ont 30 000 chambres d'hôtel, soit 40 p. 100 de la capacité hôtelière de Paris.

Avec ses cinquante-deux palaces et leurs 5 188 chambres, ses trente-six ports de plaisance, ses quinze stations de ski, dont trois grandes, ses 5 000 chambres d'hôtel dans l'arrière pays, ses gîtes ruraux par milliers, ses trentes-trois musées, notre région est la deuxième région française.

Nous avons aussi des équipements sportifs pour lesquels je me suis beaucoup battu et qui devraient faire de nous le centre d'entraînement hivernal des sportifs français.

M. Jean-Pierre Soisson. Vous avez raison !

M. Charles Ehrmann. Depuis vingt ans, nous envoyons des délégations à l'étranger pour chercher des clients et nous nous efforçons d'attirer les industries de pointe - deuxième activité régionale avec le parfum - dans les 5 000 hectares de Sophia-Antipolis notamment.

Enfin, nous achevons, à Crémât, un parc de loisirs de quarante-deux hectares, dont malheureusement personne ne parle !

Dans les Alpes-Maritimes, plus de 100 000 personnes travaillent dans le secteur du tourisme pour accueillir 7,5 millions de visiteurs, dont 55 p. 100 d'étrangers.

Ce cri du cœur d'un député azuréen a pour objet de vous montrer - et ce n'est pas le libéral que vous êtes qui me démentira - que l'Etat compte moins que la volonté des hommes.

Les 1 400 agences de voyages dont vous présidiez le congrès, le 31 octobre à Nice, vous ont déclaré qu'elles devaient sans arrêt s'adapter, changer ou mourir. C'est parce que nous pensons que votre dynamisme, votre libéralisme vous permettront de déréglémenter, de défiscaliser et de donner ainsi au tourisme français les moyens de vivre, d'évoluer et de prospérer que nous voterons votre budget. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du tourisme, chargé du tourisme.

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs les députés, je tiens d'abord à remercier M.M. les rapporteurs et les intervenants, en particulier ceux qui espèrent que le secrétariat d'Etat au tourisme deviendra rapidement un ministère de plein exercice. Cela montre d'ailleurs que d'aucuns ont pris conscience du fait que le tourisme est devenu une industrie majeure et un secteur clé de notre économie.

Il est vrai que, pour le moment, le secrétariat d'Etat au tourisme est rattaché au ministère de l'industrie, ce qui est un symbole. Il est vrai aussi qu'après la réorganisation que j'ai entreprise, l'administration du tourisme est devenue la direction des industries touristiques, ce qui est également un symbole : j'ai voulu montrer ainsi que le tourisme est une activité économique essentielle.

La plupart d'entre vous ont rappelé les chiffres qui concrétisent la part prise par le tourisme dans l'économie nationale. A ce propos, monsieur Jean-Pierre Soisson, comme vous, je suis très soucieux de mieux percevoir le poids économique du tourisme. D'ailleurs, certains de nos chiffres proviennent de l'actualisation quelque peu simplifiée de chiffres plus précis qui avaient été élaborés à l'époque où vous aviez la charge du ministère du tourisme.

Je souhaite que, dans les crédits mis à la disposition des parlementaires, on pourra peut-être trouver le « plus » qui serait nécessaire pour mettre en œuvre ce « compte satellite » du tourisme auquel vous faisiez allusion.

M. Jean-Pierre Soisson. Nous vous aiderons !

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. Je ne rappellerai pas les chiffres de mon budget, ils ont été clairement exposés par M. le rapporteur spécial et par différents intervenants.

Le tourisme apporte une contribution tout à fait évidente à la balance des paiements et à l'emploi. C'est ainsi que, dans le secteur des hôtels-café-restaurants, les emplois permanents, salariés et non salariés, sont passés de 577 000 en 1978 à 645 000 en 1984, soit une progression de 11,8 p. 100, alors que, dans le même temps, le nombre des emplois en France a globalement baissé de 1,9 p. 100 selon les données des comptes de la nation. Ce chiffre, mieux que de nombreux autres, montre quel est le potentiel du tourisme en la matière.

Mais le tourisme est encore une industrie fragile - et certains d'entre vous y ont fait allusion - soumise à des soubresauts conjoncturels et dépendante de la situation politique internationale comme une actualité récente nous en apporte malheureusement la preuve.

Encore plus que d'autres activités économiques, le tourisme subit de plein fouet les incessants réalignements des parités monétaires. A cet égard, la baisse accentuée du dollar est certainement la raison majeure de la diminution du flux des touristes en provenance du continent nord américain. Le solde de la balance touristique, qui était de l'ordre de 30 milliards de francs en 1985, pourrait se situer aux alentours de 20 milliards de francs pour 1986, soit une baisse de l'ordre de 10 milliards. Cela montre la grande fragilité de ce compte.

Par ailleurs, la concurrence mondiale des autres pays récepteurs de touristes se fait de plus en plus sévère. Plus que jamais, nous devons accélérer notre effort, dans le domaine de la promotion et de l'aménagement touristiques, pour rester compétitifs pour reprendre un qualificatif largement utilisé par les orateurs.

Les enjeux sont en effet immenses. En dépit des aléas conjoncturels, les marchés touristiques resteront des marchés porteurs dans l'avenir. Plusieurs facteurs militent en ce sens : les modifications des conditions du transport aérien international ; le développement des flux économiques et culturels internationaux ; l'augmentation du temps consacré aux loisirs ; le fractionnement des vacances ; le développement d'une nouvelle clientèle du troisième âge - retraités et jeunes préretraités.

Bref, tous ces éléments montrent que le tourisme peut devenir une des activités les plus porteuses d'ici à l'an 2000.

Si la France veut conserver sa part actuelle du marché du tourisme mondial, que l'on peut estimer de l'ordre de 12 p. 100 - c'est le deuxième pays touristique du monde, à égalité avec l'Italie et après les Etats-Unis - on peut raisonnablement espérer créer d'ici à l'an 2000, de l'ordre de 400 000 emplois. Ce secteur serait, de ce fait, à l'avant-garde du combat pour l'emploi, du combat contre le chômage.

Mais gagner ce pari de l'emploi exige une mobilisation résolue de toutes les parties prenantes au tourisme. Or, à l'heure actuelle, en France, ni l'organisation du tourisme, tant administrative que commerciale, tant publique que privée, ni l'opinion publique - laquelle est, semble-t-il, insuffisamment sensibilisée à ce problème - ne permettent d'envisager l'avenir avec confiance.

L'Etat a prétendu exercer de trop nombreuses fonctions de caractère commercial qui n'étaient pas de son ressort et qu'il remplit mal. Il a trop souvent freiné les efforts d'adaptation des professionnels du tourisme, plus qu'il ne les a aidés.

La répartition des attributions entre l'Etat et les collectivités locales, entre les régions et les départements, a souffert d'un manque de clarté et a souvent entraîné gaspillages ou chevauchements de compétences.

Les professionnels n'ont pas été suffisamment associés à la promotion collective, elle-même dispersée entre plusieurs organismes qui n'ont pas toujours beaucoup de cohérence entre eux. Ainsi que l'a indiqué M. le rapporteur pour avis, le tourisme n'a pas été suffisamment considéré en terme d'entreprise, de produit ou de marché.

Enfin, nos compatriotes ne possèdent probablement pas encore suffisamment le sens de l'accueil qui est pourtant la condition indispensable d'une fidélisation de la clientèle touristique.

Il est donc nécessaire d'agir dans ces différents domaines si nous voulons relever le défi de la compétitivité afin de créer, dans le tourisme, les emplois de demain, tout en sachant que les contraintes budgétaires ne permettent pas une augmentation sensible des moyens gouvernementaux.

Mais ce n'est pas l'Etat qui fait le tourisme. En effet, ce n'est pas avec 290 millions de francs qu'on dégage un chiffre d'affaires de 360 milliards de francs ! D'où la nécessité d'une coopération, d'un partenariat, comme l'ont souligné la plupart d'entre vous.

Vous avez insisté sur le fait que le ministre du tourisme pouvait agir auprès de ses collègues du Gouvernement afin de créer l'environnement nécessaire au développement des entreprises touristiques par l'allègement des charges et des contraintes. Certains d'entre vous ont souligné les mesures positives que nous avons prises : diminution de la taxe sur les frais généraux, facilités d'emploi pour les jeunes, flexibilité grâce à la possibilité de contrats à durée déterminée ou à durée intermittente.

Mais il reste encore beaucoup à faire. On a parlé de la suppression de la T.V.A. sur les hôtels quatre étoiles, impôt pervers qui a en fait diminué la compétitivité de la France à l'égard de l'importante clientèle qui nous vient des pays lointains.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. On a évoqué la banalisation des lits dans les résidences de tourisme et la nécessité d'aller jusqu'au remboursement à 100 p. 100 de la T.V.A. sur ce type d'acquisition. Les problèmes sociaux ont été abordés, de même que la question de l'étalement des vacances. A cet égard, le ministère de l'éducation nationale est seul responsable de la fixation du calendrier puisque c'est lui qui s'occupe de la santé médicale et pédagogique, si je puis dire, des enfants.

M. Jean-Pierre Soisson. Nous regrettons cette compétence exclusive !

M. Henri Bouvet. Tout à fait !

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. Mais j'ai eu avec M. Monory des entretiens qui lui ont permis de prendre également conscience des impératifs de l'industrie touristique française et de la nécessité d'éviter au maximum les phénomènes de pointe. Les éléments d'information sur le projet de calendrier pour 1987-1988 qu'il m'a communiqués vont dans le bon sens.

Par ailleurs, j'ai engagé très rapidement une réorganisation de mon administration.

Je ne nie pas, monsieur Bockel, tout ce qui a été fait dans le passé. Je n'ai pas l'outrecuidance de penser que rien de ce qui s'est fait auparavant n'était bon et que tout ce que je ferai le sera. J'ai simplement voulu faire plus et mieux. Je me suis donc préoccupé de savoir si l'administration dont je prenais la charge à partir du 26 mars faisait bien son travail et si nous pouvions faire mieux.

Telle est la raison des audits auxquels j'ai fait procéder et des premières mesures tendant à redéfinir les responsabilités exclusives de l'Etat, que celui-ci doit assumer fermement. Il existe par contre d'autres responsabilités que l'Etat peut partager avec les professionnels et les régions en vue d'une meilleure efficacité commerciale et d'une meilleure utilisation de l'argent public national. Il faut en effet, dans certains cas, mettre en commun l'argent public national et régional, et dans d'autres faire également appel à l'argent privé afin de soutenir la compétition internationale.

Le budget de 1987 traduit bien entendu ces orientations. Il est l'occasion d'une meilleure affectation des crédits. Certes, il enregistre une faible augmentation globale, mais ce qui compte, c'est sa bonne utilisation et sa capacité à entraîner l'industrie touristique, qu'elle dépende du secteur privé ou des collectivités locales.

Ce budget est plus clair et précise mieux les responsabilités des uns et des autres.

Trois traits dominent.

Premièrement, la politique d'aménagement sera dorénavant conduite en meilleure concertation avec les régions.

Deuxièmement, la politique du tourisme social et associatif sera poursuivie mais réorientée.

Troisièmement, l'effort prioritaire portera sur la promotion touristique.

En ce qui concerne le dialogue avec les régions, l'accent reste mis sur les contrats de Plan Etat-régions, et M. Jean-Pierre Soisson a eu raison de le souligner.

Les crédits sont nettement individualisés : au total 44,7 millions de francs, dont 27 millions pour les subventions en faveur des actions d'intérêt touristique, 15 millions pour les investissements de l'Etat en faveur de l'aménagement touristique de la montagne, du littoral et de l'espace rural, 2,6 millions pour les subventions d'investissement en faveur des équipements touristiques relevant du tourisme social.

On constate une forte ponction de ces contrats particuliers « tourisme » sur des sources de financement complémentaires à celles de mon budget.

En ce qui concerne le seul territoire métropolitain, le budget prévisionnel pour 1987 relatif aux contrats de Plan tourisme conduit à ajouter à la dotation de mon ministère

pour les contrats de plan une dotation du F.I.A.T. du F.I.D.A.R., de la M.I.A.C.A. et d'autres ministères, qui sera de l'ordre de 179 millions de francs.

M. Jean-Marie Bockel. Ce n'est pas nouveau !

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. Je répondrai brièvement à M. Beaujean sur l'effort particulier en faveur des D.O.M.-T.O.M., me réservant de répondre plus précisément lorsque je me rendrai à la Guadeloupe et à la Martinique, probablement au début de l'année 1987.

Des conversations approfondies sont engagées entre mon secrétariat d'Etat et le ministère des départements et territoires d'outre-mer, en particulier en ce qui concerne les investissements touristiques dans ces départements et territoires. D'autres discussions concernent le contrat de Plan spécifique, qui prévoit un effort particulier en faveur du tourisme. Des actions de promotion sont déjà prévues dans le budget en faveur de la Martinique et de la Guadeloupe, afin d'attirer les touristes américains. Je profite de l'occasion pour rappeler que des mesures d'assouplissement ont été prises en faveur des ressortissants des Etats-Unis, du Canada et du Japon qui veulent se rendre dans les Antilles ou sur le territoire de la Polynésie.

Nous souhaitons également améliorer l'accueil, aussi bien en métropole que dans les D.O.M.-T.O.M.

Par ailleurs, les structures administratives seront désormais mieux adaptées à cette politique d'aménagement concertée avec les régions.

Les services d'études et d'aménagement touristique chargés de l'espace rural, du littoral et de la montagne ont été placés sous l'autorité du ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme et mis aussitôt à ma disposition. Le projet de budget pour 1987 individualise les crédits qui leur reviennent.

La direction de l'industrie touristique a été réorganisée en tenant compte des besoins de concertation avec les régions et les collectivités.

Les délégués régionaux au tourisme sont désormais rattachés aux préfets de région. La structure des délégations régionales est allégée mais les emplois de délégué régional sont revalorisés, ce qui, je pense, aboutira à une meilleure qualité.

J'ajoute qu'une proposition de loi d'origine sénatoriale, à laquelle il a été fait allusion, devrait donner rapidement aux comités régionaux du tourisme un statut clair permettant une organisation plus dynamique et un dialogue avec mon secrétariat d'Etat.

M. Jean-Pierre Solsson. Très bien !

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. Deuxième trait dominant : la politique du tourisme associatif sera poursuivie et réorientée.

Je suis tout à fait d'accord avec vous, monsieur le rapporteur, il n'y a pas deux sortes de tourisme. La volonté du Gouvernement est d'élargir au maximum l'accès aux vacances, aux loisirs et au tourisme pour l'ensemble des Français. Ce qu'il faut, c'est aider ceux qui ne peuvent pas partir en vacances afin qu'ils puissent partir.

Les nouvelles orientations de mon département ministériel conduisent à respecter quatre priorités en ce qui concerne les subventions d'équipement pour le tourisme social, qui passent à 23,6 millions de francs en autorisations de programme et à 38,8 millions de francs en crédits de paiement. Certains se sont émus de constater une diminution des autorisations de programme. En 1987, il était nécessaire, pour des raisons de bonne gestion, de rééquilibrer les autorisations de programme et les crédits de paiement. Il ne sert à rien de multiplier les autorisations de programme si l'on ne peut plus payer après.

Les priorités nouvelles sont l'entretien et la réhabilitation des équipements existants, compte tenu du vieillissement du patrimoine ; la diversification des hébergements de loisirs, avec le financement d'opérations innovantes ; le ralentissement des programmes plus traditionnels de villages de vacances, dont il faudra, à terme, réserver le financement aux seules opérations trouvant place dans les contrats de Plan ; enfin, le financement d'équipements sportifs et de loisirs, de plus en plus demandés par la clientèle et trop souvent absents des villages classiques, lesquels ont été conçus à une époque où l'on ne pensait pas assez à l'accompagnement de l'hébergement et de la restauration.

Sur le plan de la gestion, les associations de tourisme doivent se redéfinir. Je n'insiste pas sur les difficultés qu'ont rencontrées certaines d'entre elles. Je sais que c'est le souhait de toutes les associations sérieuses d'y remédier. Je m'engage à les y aider. Je leur ai proposé une large opération de concertation et de réflexion constructive qui pourrait déboucher, au printemps prochain, sur des propositions plus réalistes dans le domaine de l'aide et du fonctionnement.

Il a été fait allusion au tourisme rural, qui permet de diffuser le tourisme sur l'ensemble du territoire français, en particulier dans certaines régions où l'agriculture a besoin de cette activité complémentaire. Je suis donc tout à fait d'accord avec M. Bockel, qui a insisté sur la nécessité de développer le tourisme vert. Mais il faut également accompagner l'effort de rénovation de la petite hôtellerie rurale.

L'une des solutions pour développer l'accès aux vacances du plus grand nombre réside dans le chèque-vacances, qui a été mis en œuvre sous le gouvernement socialiste, en 1982-1983. Mais ce système risque d'aboutir à une impasse. Si nous ne faisons rien, à la fin de 1987, l'agence nationale des chèques-vacances sera bien obligée de cesser toute activité faute de moyens. Nous voulons prolonger le système du chèque-vacances, mais il n'est pas nécessaire, à notre sens, de commencer par modifier les règles d'encouragement à l'épargne. Il faut d'abord améliorer la gestion. Nous cherchons à aboutir à une gestion et à une commercialisation plus efficaces et plus économes, afin que l'idée du chèque-vacances se traduise positivement.

Troisième trait saillant de mon budget : la priorité accordée à la promotion touristique.

Les tâches doivent être mieux définies. L'image globale de la France relève de l'action de l'Etat, mais l'information et la promotion des produits touristiques relèvent du partenariat Etat-régions, des collectivités locales et des professionnels.

En ce qui concerne l'image touristique globale de la France, les moyens budgétaires ont été regroupés dans une rubrique « Image de la France ». J'ai demandé à M. Joseph Oliveau, président international de la chaîne Relais et Châteaux, qui est un grand professionnel, assisté d'une légère cellule de communication, de me conseiller et de me proposer des actions de promotion.

M. Jean-Pierre Solsson. Nous approuvons ce choix !

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. Il s'agit de refaire redécouvrir aux Français ce qu'est la France : « La France, le pays qui dépense. » M. Bockel a émis quelques doutes sur l'action que j'ai menée après mon arrivée au ministère, mais je crois savoir que cette campagne a été appréciée des Français, qui ont parfois besoin, c'est vrai, de redécouvrir leur pays.

Il faut également promouvoir l'image globale de la France à l'étranger, en définissant bien les pays prioritaires.

Il faut, enfin, insister sur la diversité touristique de notre pays, ce qui relève de l'action des professionnels, des régions et des collectivités locales. Comme le disait M. Léonce Deprez, ce sont les producteurs de la France touristique, ce sont eux qui peuvent le mieux vendre. Le rôle de l'Etat doit être d'organiser, d'accompagner, d'offrir un outil logistique, et c'est ce que nous allons faire dans le cadre de la Maison de la France. J'ai demandé à M. Jean Ravel un rapport à la fin du mois de mai et je lui ai donné quelques mois pour étudier la faisabilité de ce projet. Lorsqu'il m'aura remis son rapport, dans les prochains jours, je serai à même de proposer des décisions au Gouvernement.

L'important n'est pas de faire autre chose mais de faire mieux qu'à l'heure actuelle. La Maison de la France ne fera, dans un premier temps, que reprendre ce qui se fait de façon désordonnée, sous l'égide de l'Etat à la sous-direction de la promotion, à l'étranger dans les services officiels français du tourisme, sous l'égide de l'agence nationale pour l'information touristique et dans le cadre de l'association Bienvenue-France ; cette association regroupe des professionnels et l'Etat en vue d'assurer des actions de promotion.

Mais, afin d'être plus efficace, la Maison de la France aura une structure plus proche de celle d'une entreprise commerciale, ce qui permettra une meilleure définition des responsabilités et un plus grand professionnalisme de ceux qui l'animeront. Les professionnels et les collectivités locales y seront associés à l'Etat, même si ce dernier a un rôle prééminent, puisqu'il accorde à cette structure 120 millions de francs, sous forme d'apports en nature ou en argent.

Cet apport budgétaire sera abondé par les régions, les collectivités locales et les professions qui souhaiteront une action supplémentaire collective. Je rassure en tout cas M. Soisson : l'Etat restera largement majoritaire. L'essentiel est que la Maison de la France ait l'esprit commercial et s'inspire des techniques du marketing sur les marchés internationaux.

Telles sont, mesdames, messieurs les députés, les grandes lignes du budget du tourisme de 1987.

Il traduit la volonté du Gouvernement, sans alourdir la charge budgétaire, de rechercher une meilleure utilisation de l'argent public et de susciter une réorganisation de l'appareil de promotion et d'information touristique français en y associant les vrais acteurs du tourisme que sont les professionnels et les collectivités locales.

Moins d'Etat là où l'Etat n'est pas véritablement compétent et mieux d'Etat là où l'Etat est compétent : tel est le principe sur lequel je me suis appuyé. L'Etat est ainsi dans son rôle en fédérant ou en accompagnant les initiatives individuelles ou locales pour une plus grande efficacité de notre pays tout entier dans la rude compétition que va connaître le tourisme mondial. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Jean Beauvils.

M. Jean Beauvils. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez décidé de restructurer l'outil de promotion du tourisme en créant la Maison de la France et c'est sur ce point que je voudrais intervenir.

Je ne suis pas du tout opposé à cette création, mais je pense qu'il aurait été préférable de s'appuyer sur ce qui existait déjà. Or vous avez préféré le détruire. Je pense que cela peut déboucher sur une période transitoire difficile pour la promotion du tourisme.

Cette restructuration appelle de ma part quelques réflexions.

Vous avez annoncé qu'un rapport devra vous être remis dans quelques jours. Il aurait été souhaitable que ce rapport soit connu avant que nous ne débattions du budget du tourisme.

Quel sera le statut juridique de cette nouvelle Maison de la France ? Quels en seront les moyens en personnel ? Quel sera le sort des personnels des organisations existantes ?

Par ailleurs, ne risquons-nous pas d'assister à une sorte de mise sous tutelle de l'administration du tourisme par les professionnels et, souvent - point tout à l'heure évoqué par un rapporteur - par les professionnels parisiens ?

Il semble que vous ayez fait une très petite place, à côté de l'Etat et des professionnels, aux associations. Ne craignez-vous pas que ces associations, en particulier toutes celles qui s'occupent du tourisme social, soient incapables de remplir leurs missions eu égard à leurs subventions de fonctionnement réduites ? Nous pouvons le craindre avec le budget, que nous avons voté, de la jeunesse et des sports.

Permettez-moi de vous poser une dernière question, sans rapport avec les précédentes, car l'autre jour, en commission, vous n'avez pu répondre, après un très long débat, à toutes celles qui vous avaient été posées : *quid*, demain, du chèque-vacances ? Vous avez dit qu'il fallait trouver des solutions pour une meilleure gestion et une meilleure commercialisation. Pouvez-vous être un peu plus précis sur ces points ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. Monsieur Beauvils, je vous répondrai d'abord que, en créant la Maison de la France, je ne détruis rien. En effet, celle-ci sera constituée de ce qui existe à la sous-direction de la promotion, de ce qui existe à l'étranger dans les services officiels français du tourisme, de ce qui existe à Bienvenue-France, de ce qui existe à l'A.N.I.T. D'ailleurs, tout le personnel concerné sera intégralement repris avec ses locaux, ses machines à écrire et ses cadres. Il y aura donc non pas du tout discontinuité, mais parfaite continuité, ainsi que je l'ai affirmé à l'ensemble des personnels qui sont déjà en train de travailler pour l'année 1987.

On ne peut donc parler de rupture ou de destruction. Le problème, c'est de faire plus ! Comment ? Par une meilleure organisation ! Il faut ménager quelque cohérence entre tous ces organismes, tout le monde est d'accord. Il convient également d'introduire quelques personnes, peut-être plus profes-

sionnelles, dans le marketing. Il faut, enfin, disposer de plus de moyens en offrant aux régions, aux collectivités locales, et aussi aux associations - je dis bien : et aussi aux associations - comme aux grands professionnels du secteur touristique, un outil logistique leur permettant d'être plus efficaces dans la promotion sur les marchés étrangers.

Chacun s'accorde à reconnaître que, dans le tourisme mondial, on ne peut pas, tout seul, vendre partout son produit. Une coopération est donc nécessaire. Les professionnels indépendants du tourisme, comme ceux qui ont déjà constitué des chaînes, qu'ils soient industriels, entrepreneurs ou collectivités locales, s'accordent tous à penser qu'à un moment ou à un autre ils ont besoin d'un outil logistique collectif de promotion et d'information. Or c'est cet outil que nous voulons leur offrir lorsqu'un service au-delà du service public normal est fourni, moyennant finances, ce qui permettra un effet d'échelle plus utile.

Vous avez évoqué le problème des statuts des professionnels parisiens, des associations.

J'ai déjà exposé les grandes lignes du rapport auquel vous avez fait allusion. Le reste concerne les détails pratiques.

Probablement, ce sera un groupement d'intérêt économique qui sera constitué entre l'Etat et l'établissement public existant, l'A.N.I.T., que nous ne pouvons supprimer pour des raisons relevant de la protection des personnels qui y sont actuellement contractuels.

J'en arrive à la Maison de la France. Elle sera ouverte à tous. Cela signifie que certains participants n'y seront pas plus importants que d'autres, et que chacun y aura sa place et la possibilité d'agir, de s'exprimer. Bien entendu, l'Etat restera majoritaire dans les organes de surveillance car il y apportera la contribution budgétaire la plus élevée.

Ainsi, la Maison de la France sera également ouverte aux associations, dans la mesure où celles-ci ont des producteurs touristiques comme les autres, des professionnels touristiques comme les autres.

Je dirai quelques mots sur les chèques-vacances, pour compléter mes propos de tout à l'heure.

Les chèques-vacances coûtent actuellement de l'argent puisque le compte d'exploitation de l'A.N.C.V. est déficitaire. Cette agence a démarré avec un prêt de la Caisse des dépôts et consignation de 50 millions de francs. Mais cette somme sera quasiment épuisée à la fin de l'année prochaine.

Il convient donc de trouver une meilleure formule pour que la gestion soit équilibrée. Pour ce faire, il faudra probablement recourir à des organisations qui existent déjà pour les chèques-restaurants, par exemple, tant en ce qui concerne la capacité d'émission des chèques que leur gestion et leur vente aux prestataires de services ou aux entreprises. On devrait pouvoir utiliser ces organisations plutôt que de créer, comme on l'a fait avec l'A.N.C.V., une société de plus qui n'aura pas les débouchés suffisants pour couvrir ses frais. La solution réside, me semble-t-il, dans l'ouverture aux fonctions d'émission, de commercialisation et de promotion des chèques-vacances à des sociétés plus importantes, disposant de plus de moyens, y compris celles qui sont gérées par le système syndical français.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Destredé.

M. Jean-Pierre Destredé. On s'attend que le nombre de touristes américains n'atteigne pas 2 millions cette année, alors que ceux-ci avaient été près de 3 millions en 1985 à venir dépenser leurs devises sur le territoire français.

La baisse du dollar et surtout, dit-on, la crainte du terrorisme ont dissuadé nombre d'entre eux de venir en France. Paris surtout a ressenti cette chute, mais il en a été de même dans d'autres régions, dont le Pays basque, que je représente au sein de cette assemblée. Résultat : la balance touristique va souffrir. Il faut s'attendre à une dizaine de milliards de francs en moins par rapport à l'excédent de 1985. Le tourisme perdra donc sa seconde place au *hit-parade* des secteurs générateurs de devises. Cette situation n'est pourtant pas irréversible.

Pour que les Américains, tout comme les Asiatiques, viennent dans notre beau pays, chacun sait qu'il faut les y inciter et aller les chercher. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe Front national [R.N.]*) D'où l'importance de la promotion, à laquelle s'étaient fermement attachés les gouvernements précédents.

Vous avez estimé, monsieur le secrétaire d'Etat, que cette promotion restait prioritaire à vos yeux. Or vous n'augmentez pas sa part dans les interventions publiques de votre projet de budget pour 1987 et vous semblez même la réduire.

La Maison de la France, dont la conception demeure imprécise, ne suffira pas. Elle n'est toujours pas, à l'heure qu'il est, habitée.

Comment entendez-vous dès lors redresser la balance du tourisme ? Telle est la véritable urgence et telle est la véritable question.

M. Bockel a rappelé que vous aviez déjà perdu un temps précieux au point que la profession ne vous décerne que la mention « passable », alors que, dans ce domaine, elle avait attribué la mention « bien » à vos prédécesseurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

M. Charles Ehrmann. Méchant !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. Monsieur Destrade, s'agissant des Etats-Unis, permettez-moi de vous dire que nous n'avons pas perdu beaucoup de temps. Nombre de choses ont été faites. D'ailleurs, les couvertures de la presse montrent que le secrétaire d'Etat chargé du tourisme n'est pas resté inactif durant les deux difficiles périodes que nous avons connues, en avril - mai et en septembre.

M. Alain Griotteray. Très juste !

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. Je suis allé moi-même aux Etats-Unis pour me rendre exactement compte des raisons des difficultés observées dans le flux touristique en provenance de ce pays.

Il y a, certes, deux raisons conjoncturelles : le terrorisme et la baisse du dollar.

Quant au terrorisme, les mesures de sécurité qu'a prises le Gouvernement constituent plutôt, pour les touristes américains qui viennent en France, des facteurs d'apaisement et d'assurance. Je n'en veux pour preuve que le courrier que je reçois des agents de voyage aussi bien que d'autres professionnels du tourisme.

Mais il y a des raisons beaucoup plus profondes et beaucoup plus sérieuses, si je puis dire, car elles exigent un travail de très longue haleine. Elles sont apparues dans l'étude que j'ai menée.

Première raison : la compétitivité en termes de rapport qualité-prix. Les touristes américains potentiels, quel que soit leur niveau de vie, considèrent que, de ce point de vue, la France n'est pas le meilleur pays européen : nous sommes trop chers. J'en profite d'ailleurs pour rappeler ce que je dis à tous ceux qui me parlent de liberté des prix, à savoir que l'intérêt de l'industrie touristique française est non pas d'augmenter ses prix, mais probablement de mieux les gérer et même, dans certains cas, de les baisser.

Je souhaite donc que des efforts soient consentis, par les professionnels comme par l'Etat, par le biais de l'allègement des charges et des contraintes afin de rendre notre pays plus compétitif sur le plan touristique. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Seconde raison : l'accueil. Dans ce domaine notre réputation n'est pas satisfaisante. Que peut-on faire ?

Vous m'avez reproché d'avoir perdu du temps, monsieur le député. Or je ne crois pas en avoir perdu : en effet, au mois de juillet, nous avons fait un effort considérable pour accueillir les Américains qui venaient en France. Et je crois pouvoir affirmer que c'est la première fois - ils me l'ont écrit - que les Américains ont senti dans notre pays une volonté d'accueil amical et chaleureux, de la part tant des autorités que des professionnels du tourisme, qui se sont à cette fin tous mobilisés.

J'ajoute que nous allons faire de 1987 l'année de l'accueil en France. Je me réserve le soin de proposer un certain nombre de mesures, qui concerneront non seulement l'Etat, mais aussi et surtout les professionnels et les collectivités locales. Se mobiliser pour l'accueil est fondamental.

Vous avez évoqué le problème du budget de la promotion, mais il ne s'agit plus de faire des campagnes de publicité dans les journaux américains. La France, les Américains ont envie d'y aller et ils savent ce que c'est. Mais ils se demandent si l'on va leur parler anglais, s'ils ne vont pas être escroqués, s'ils vont être bien accueillis.

C'est donc en France même qu'il faut actuellement dépenser de l'argent, notamment pour améliorer nos prix. C'est paradoxal, je sais, mais il faut investir pour pouvoir proposer des produits plus compétitifs. Tout cela exige de mobiliser tous les Français, de la police des frontières jusqu'aux douaniers et aux chauffeurs de taxis en passant par vous et moi, qui devons renseigner les touristes dans la rue.

L'argent que nous dépenserons pour promouvoir l'accueil sera certainement de l'argent mieux utilisé. (*Très bien ! très bien ! et applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Charles Ehrmann. Mention « bien » pour le secrétaire d'Etat ! (*Sourires.*)

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

INDUSTRIE ET TOURISME (suite)

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Industrie et tourisme ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 2 920 485 985 francs ;
« Titre IV : 1 184 442 615 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 111 426 000 francs ;
« Crédits de paiement : 71 057 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 5 739 400 000 francs ;
« Crédits de paiement : 2 451 272 000 francs. »

Je mets aux voix le titre III.

Je suis saisi par le Gouvernement et par le groupe Union pour la démocratie française d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...
Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	571
Nombre de suffrages exprimés	537
Majorité absolue	269
Pour l'adoption:	289
Contre	248

L'Assemblée nationale a adopté.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre IV.

(*Le titre IV est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.*)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du secrétariat d'Etat chargé du tourisme.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987, n° 363 (rapport n° 395 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Education nationale :
Enseignement scolaire.

Annexe n° 19 - M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial ; avis n° 396, tome VIII, de M. René Couanau, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :
Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quarante.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

de la 1^{re} séance

du lundi 3 novembre 1986

SCRUTIN (N° 435)

sur le titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1987
(budget du tourisme : moyens des services)

Nombre de votants 571
Nombre des suffrages exprimés 537
Majorité absolue 269

Pour l'adoption 289
Contre 248

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (211) :

Contre : 209.

Non-votants : 2. - MM. Jean Laborde et Jean-Pierre Michel, président de séance.

Groupe R.P.R. (158) :

Pour : 156.

Non-votants : 2. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et Hector Rolland.

Groupe U.D.F. (128) :

Pour : 127.

Non-votant : 1. - M. Jean Briane.

Groupe Front national (R.N.) (33) :

Abstentions volontaires : 33.

Groupe communiste (35) :

Contre : 35.

Non-inscrits (11) :

Pour : 6. - MM. Pierre Baudis, Daniel Bernardet, Bruno Chauvierre, Jean Diebold, Jean Royer, André Thien Ah Koon.

Contre : 4. - MM. Robert Borrel, Hubert Gouze, Michel Lambert, André Pinçon.

Abstention volontaire : 1. - M. Yvon Briant.

Ont voté pour

MM.

Abelin (Jean-Pierre)
Allard (Jean)
Alphandéry (Edmond)
André (René)
Anquer (Vincent)
Auberger (Philippe)
Aubert (Emmanuel)
Aubert (François d')
Audinot (Gautier)
Bachelet (Pierre)
Barate (Claude)
Barbier (Gilbert)
Bardet (Jean)
Barnier (Michel)
Barre (Raymond)
Barrot (Jacques)
Baudis (Pierre)
Baumel (Jacques)
Bayard (Henri)
Bayrou (François)
Beaujean (Henri)
Beaumont (René)

Bécam (Marc)
Bechter (Jean-Pierre)
Bégault (Jean)
Béguet (René)
Benoît (René)
Benouville (Pierre de)
Bernard (Michel)
Bernardet (Daniel)
Bernard-Reymond (Pierre)
Besson (Jean)
Bichet (Jacques)
Bruchard (Marcel)
Birraux (Claude)
Birrault (Michel)
Blanc (Jacques)
Bleuler (Pierre)
Blot (Yvan)
Blum (Roland)
Mme Boisseau (Marie-Thérèse)
Bollengier-Stragier (Georges)

Bonhomme (Jean)
Borotra (Franck)
Bourg-Broc (Bruno)
Bousquet (Jean)
Mme Boutin (Christine)
Bouvard (Loïc)
Bouvet (Henri)
Branger (Jean Guy)
Brial (Benjamin)
Brocard (Jean)
Bruchard (Albert)
Bruné (Paulin)
Bussereau (Dominique)
Cabal (Christian)
Caro (Jean-Marie)
Carré (Antoine)
Cassabel (Jean-Pierre)
Cavaillé (Jean Charles)
Cazalot (Robert)
César (Gérard)

Chammougon (Edouard)
Chantelat (Pierre)
Charbonnel (Jean)
Charlé (Jean-Paul)
Charles (Serge)
Charroppin (Jean)
Chatron (Jacques)
Chasseguet (Gérard)
Chastagnol (Alain)
Chauvierre (Bruno)
Chollet (Paul)
Chometon (Georges)
Claisse (Pierre)
Clément (Pascal)
Cointat (Michel)
Colin (Daniel)
Colombier (Georges)
Corrèze (Ruger)
Cuanau (René)
Cocupel (Sébastien)
Cousin (Bertrand)
Couturier (Roger)
Couve (Jean-Michel)
Couveinhes (René)
Cozan (Jean-Yves)
Cuq (Henri)
Daillet (Jean-Marie)
Dalhos (Jean-Claude)
Debré (Bernard)
Debré (Jean-Louis)
Dehré (Michel)
Dehaine (Arthur)
Delalande (Jean-Pierre)
Delatre (Georges)
Delatre (Francis)
Delevoye (Jean-Paul)
Delfosse (Georges)
Delmar (Pierre)
Demange (Jean-Marie)
Demuyneck (Christian)
Deniau (Jean-François)
Deniau (Xavier)
Deprez (Charles)
Deprez (Léonice)
Dermaux (Stéphane)
Desanlis (Jean)
Devedjian (Patrick)
Dhannin (Claude)
Diebold (Jean)
Diméglio (Willy)
Dominati (Jacques)
Dousset (Maurice)
Drut (Guy)
Dubernard (Jean-Michel)
Dugoin (Xavier)
Durand (Adrien)
Durieux (Bruno)
Durr (André)
Ehrmann (Charles)
Falala (Jean)
Fanton (André)
Farran (Jacques)
Féron (Jacques)
Ferrand (Jean Michel)
Ferrari (Girardin)
Fèvre (Charles)
Fillon (François)
Fossé (Roger)
Foyet (Jean)
Freville (Yves)
Fritch (Edouard)

Fuchs (Jean-Paul)
Galley (Robert)
Gantier (Gilbert)
Gastines (Henri de)
Gaudin (Jean-Claude)
Gaulle (Jean de)
Géng (Francis)
Gengenwin (Germain)
Ghysel (Michel)
Giscard d'Estaing (Valéry)
Goasduff (Jean-Louis)
Godéfroy (Pierre)
Godfrain (Jacques)
Gonelle (Michel)
Gorse (Georges)
Gougy (Jean)
Goulet (Daniel)
Griotteray (Alain)
Grussenmeyer (François)
Guéna (Yves)
Guichard (Olivier)
Guichon (Lucien)
Haby (René)
Hamaide (Michel)
Hannoun (Michel)
Mme d'Harcourt (Florence)
Hardy (Francis)
Hart (Joël)
Hersant (Jacques)
Hersant (Robert)
Houssin (Pierre-Rémy)
Mme Hubert (Elisabeth)
Hunault (Xavier)
Hyst (Jean-Jacques)
Jacob (Lucien)
Jacquet (Denis)
Jaquemain (Michel)
Jacquet (Alain)
Jean-Baptiste (Henry)
Jéandon (Maurice)
Jégou (Jean-Jacques)
Julia (Didier)
Kasperet (Gabriel)
Kergueris (Aimé)
Kiffer (Jean)
Klika (Joseph)
Koehl (Emile)
Kuster (Gérard)
Labhé (Claude)
Lacaria (Jacques)
Lachenaud (Jean-Philippe)
Lafleur (Jacques)
Lamant (Jean-Claude)
Lamassoure (Alain)
Lauga (Louis)
Legendre (Jacques)
Legras (Philippe)
Léonard (Gérard)
Léontieff (Alexandre)
Lepercq (Arnaud)
Ligot (Maurice)
Limouzy (Jacques)
Lipkowski (Jean de)
Lorenzini (Claude)
Lory (Raymond)
Louet (Henri)
Mamy (Albert)
Mancei (Jean-François)
Maran (Jean)

Marcellin (Raymond)
Marcus (Claude-Gérard)
Marlière (Olivier)
Marty (Élie)
Masson (Jean-Louis)
Mathieu (Gilbert)
Mauger (Pierre)
Maujolan du Gasset (Joseph-Henri)
Mayoud (Alain)
Mazeaud (Pierre)
Médecin (Jacques)
Messmer (Georges)
Messmer (Pierre)
Mestre (Philippe)
Micaux (Pierre)
Michel (Jean-François)
Millon (Charles)
Miossec (Charles)
Montastruc (Pierre)
Montesquiou (Aymeri de)
Mme Moreau (Louise)
Mouton (Jean)
Moyné-Bressand (Alain)
Narquin (Jean)
Nenou-Pwatahu (Maurice)
Nungesser (Ruland)
Ornano (Michel d')
Oudot (Jacques)
Paccou (Charles)
Paecht (Arthur)
Mme de Panafieu (Françoise)
Mme Papon (Christiane)
Mme Papon (Monique)
Parent (Régis)
Pascallon (Pierre)
Pasquini (Pierre)
Pelchat (Michel)
Perben (Dominique)
Perbet (Régis)
Peretti Yella Rocca (Jean-Pierre de)
Péricard (Michel)
Peyrefitte (Alain)
Pinte (Etienne)
Poniatowski (Ladistas)
Poujade (Robert)
Préaumont (Jean de)
Proriol (Jean)
Raoult (Eric)
Raynal (Pierre)
Renard (Michel)
Revet (Charles)
Reymann (Marc)
Richard (Lucien)
Rigaud (Jean)
Roatta (Jean)
Rohien (Gilles de)
Rocca Serra (Jean-Paul de)
Rossi (André)
Roux (Jean-Pierre)
Royer (Jean)
Rufenacht (Antoine)
Saint-Ellier (Francis)
Salles (Jean-Jack)
Savy (Bernard)
Séguéla (Jean-Paul)

Seitlinger (Jean)
Soisson (Jean-Pierre)
Sourdille (Jacques)
Stasi (Bernard)
Taugourdeau (Martial)
Tenaillon (Paul-Louis)
Terrot (Michel)
Thien Ah Koon
(André)

Tiberi (Jean)
Toga (Maurice)
Toubon (Jacques)
Tranchant (Georges)
Trémège (Gérard)
Ueberschlag (Jean)
Valleix (Jean)
Vasseur (Philippe)
Virapoulé (Jean-Paul)

Vivien (Robert-André)
Vuibert (Michel)
Vuillaume (Roland)
Wagner (Robert)
Weisenhorn (Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)

Mme Leroux (Ginette)
Leroy (Roland)
Loncle (François)
Louis-Joseph-Doguet
(Maurice)
Mahéas (Jacques)
Malandain (Guy)
Malvy (Martin)
Marchais (Georges)
Marchand (Philippe)
Margnes (Michel)
Mas (Roger)
Mauroy (Pierre)
Mellick (Jacques)
Menga (Joseph)
Mercieca (Paul)
Mermez (Louis)
Métais (Pierre)
Metzinger (Charles)
Mexandeau (Louis)
Michel (Claude)
Michel (Henri)
Mitterrand (Gilbert)
Montdargent (Robert)
Mme Mora
(Christiane)
Moulinet (Louis)
Moutoussamy (Ernest)
Nallet (Henri)
Natiez (Jean)
Mme Neiertz
(Véronique)
Mme Nevoux
(Paulette)
Notebart (Arthur)
Nucci (Christian)

Oehler (Jean)
Ortet (Pierre)
Mme Osselin
(Jacqueline)
Patriat (François)
Pénicaut
(Jean-Pierre)
Pesce (Rodolphe)
Peuziat (Jean)
Peyret (Michel)
Pezet (Michel)
Pierret (Christian)
Pinçon (André)
Pistre (Charles)
Poperen (Jean)
Porelli (Vincent)
Portheault
(Jean-Claude)
Pouchon (Maurice)
Prat (Henri)
Proveux (Jean)
Puaud (Philippe)
Queyranne (Jean-Jack)
Quilès (Paul)
Ravassard (Noël)
Reyssier (Jean)
Richard (Alain)
Rigal (Jean)
Rigout (Marcel)
Rimbault (Jacques)
Rocard (Michel)
Rodet (Alain)
Roger-Machart
(Jacques)
Mme Roudy (Yvette)
Roux (Jacques)

Saint-Pierre
(Dominique)
Sainte-Marie (Michel)
Sanmarco (Philippe)
Santrout (Jacques)
Sapin (Michel)
Sarre (Georges)
Schreiner (Bernard)
Schwartzberg
(Roger-Gérard)
Mme Sicard (Odile)
Siffre (Jacques)
Souchon (René)
Mme Soum (Renée)
Mme Stiévenard
(Gisèle)
Stim (Olivier)
Strauss-Kahn
(Dominique)
Mme Sublet
(Marie-Joséphe)
Sueur (Jean-Pierre)
Tavernier (Yves)
Théaudin (Clément)
Mme Toutain
(Ghislainne)
Mme Trautmann
(Catherine)
Vadepied (Guy)
Vauzelle (Michel)
Vergès (Paul)
Vivien (Alain)
Wacheux (Marcel)
Welzer (Gérard)
Worms (Jean-Pierre)
Zuccarelli (Émile)

Ont voté contre

MM.

Adevah-Pœuf
(Maurice)
Alfonso (Nicolas)
Anciant (Jean)
Ansart (Gustave)
Asensi (François)
Auchède (Rémy)
Auroux (Jean)
Mme Avice (Edwige)
Ayrault (Jean-Marc)
Badet (Jacques)
Balligand
(Jean-Pierre)
Bapt (Gérard)
Barailla (Régis)
Bardia (Bernard)
Barrau (Alain)
Barthe (Jean-Jacques)
Bartolone (Claude)
Bassinnet (Philippe)
Beaufils (Jean)
Bêche (Guy)
Bellon (André)
Bérgoy (Jean-Michel)
Bérgoy (Pierre)
Bernard (Pierre)
Berson (Michel)
Besson (Louis)
Billardon (André)
Billon (Alain)
Böckel (Jean-Marie)
Bocquet (Alain)
Bonnemaison (Gilbert)
Bonnet (Alain)
Bonrepaux (Augustin)
Bordu (Gérard)
Borel (André)
Borrel (Robert)
Mme Bouchardeau
(Huguette)
Boucheron (Jean-
Michel) (Charente)
Boucheron (Jean-
Michel)
(Ille-et-Vilaine)
Bourguignon (Pierre)
Brune (Alain)
Calmat (Alain)
Cambolive (Jacques)
Carraz (Roland)
Cartelet (Michel)
Cassaing (Jean-Claude)
Castor (Elie)
Cathala (Laurent)
Césaire (Aimé)
Chanfrault (Guy)
Chapuis (Robert)
Charzat (Michel)

Chauveau
(Guy-Michel)
Chénard (Alain)
Chevallier (Daniel)
Chevènement (Jean-
Pierre)
Chomat (Paul)
Chouat (Didier)
Chupin (Jean-Claude)
Clerc (André)
Coffineau (Michel)
Colin (Georges)
Collomb (Gérard)
Colonna (Jean-Hugues)
Combrisson (Roger)
Crépeau (Michel)
Mme Cresson (Edith)
Darinot (Louis)
Dehoux (Marcel)
Delebarre (Michel)
Delehedde (André)
Derosier (Bernard)
Deschamps (Bernard)
Deschaux-Beaume
(Fredy)
Dessein (Jean-Claude)
Destrade (Jean-Pierre)
Dbaille (Paul)
Douyère (Raymond)
Drouin (René)
Ducloné (Guy)
Mme Dufoux
(Georgina)
Dumas (Roland)
Dumont (Jean-Louis)
Durieux (Jean-Paul)
Durupt (Job)
Emmannelli (Henri)
Évin (Claude)
Fabius (Laurent)
Faugaret (Alain)
Fizbin (Henri)
Fiterman (Charles)
Fleury (Jacques)
Florlan (Roland)
Forgues (Pierre)
Fourré (Jean-Pierre)
Mme Frachon
(Martine)
Franceschi (Joseph)
Frêche (Georges)
Fuchs (Gérard)
Garmendia (Pierre)
Mme Gaspard
(Françoise)
Gayssot (Jean-Claude)
Germon (Claude)
Giard (Jean)

Giovannelli (Jean)
Mme Goeuriot
(Colette)
Gourmelon (Joseph)
Goux (Christian)
Gouze (Hubert)
Gremetz (Maxime)
Grimont (Jean)
Guyard (Jacques)
Hage (Georges)
Hermier (Guy)
Hernu (Charles)
Hervé (Edmond)
Hervé (Michel)
Hoarau (Elie)
Mme Hoffmann
(Jacqueline)
Hugot (Roland)
Mme Jacq (Marie)
Mme Jacquaint
(Muguette)
Jalton (Frédéric)
Janetti (Maurice)
Jarosz (Jean)
Jospin (Lionel)
Josselin (Charles)
Journet (Alain)
Joxe (Pierre)
Kuczeida (Jean-Pierre)
Labarrère (André)
Lacombe (Jean)
Laignel (André)
Lajoie (André)
Mme Lalmière
(Catherine)
Lambert (Jérôme)
Lambert (Michel)
Lang (Jack)
Laurain (Jean)
Laurissergues
(Christian)
Lavédrine (Jacques)
Le Baill (Georges)
Mme Lecuir (Marie-
France)
Le Déaut (Jean-Yves)
Ledran (André)
Le Drian (Jean-Yves)
Le Foll (Robert)
Lefranc (Bernard)
Le Garrec (Jean)
Lejeune (André)
Le Meur (Daniel)
Lemoine (Georges)
Lengagne (Guy)
Leonetti (Jean-
Jacques)
Le Pensec (Louis)

Se sont abstenus volontairement

MM.

Arrighi (Pascal)
Bachelot (François)
Baecroet (Christian)
Bompard (Jacques)
Ceyrac (Pierre)
Chaboche (Dominique)
Chambrun (Charles de)
Descaves (Pierre)
Domenech (Gabriel)
Frédéric-Dupont
(Edouard)
Freulet (Gérard)

Gollnisch (Bruno)
Herlory (Guy)
Holeindre (Roger)
Jalkh (Jean-François)
Le Jaouen (Guy)
Le Pen (Jean-Marie)
Martinez (Jean-Claude)
Mégret (Bruno)
Perdomo (Ronald)
Peyrat (Jacques)
Peyron (Albert)
Mme Piat (Yann)

Porteu de La Moran-
dière (François)
Reveau (Jean-Pierre)
Rostolan (Michel de)
Roussel (Jean)
Schenardi
(Jean-Pierre)
Sergent (Pierre)
Sirgue (Pierre)
Spieler (Robert)
Stirbois (Jean-Pierre)
Wagner (Georges-Paul)

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et M. Jean-Pierre Michel qui présidait la séance.

D'autre part :

MM. Jean Briane, Jean Laborde et Hector Rolland.

Mises au point au sujet du présent scrutin

M. Yvon Briant, porté comme « s'étant abstenu volontairement », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

M. Jean Laborde, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».